



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°39-2019-12-003

PUBLIÉ LE 20 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

DDCSPP 39

39-2019-12-19-003 - Arrêté n° 39 2019 0179 CSPP, portant modification d'un représentant du personnel à la commission de réforme compétente à l'égard des agents de la fonction publique hospitalière (2 pages) Page 4

Direction départementale des territoires du Jura

39-2019-12-19-001 - Arrêté portant transfert de l'autorisation d'exploiter la micro-centrale hydroélectrique « Le moulin Choudet » sur la Saine à Foncine-le-Haut (2 pages) Page 7

39-2019-12-19-002 - Arrêté portant transfert de l'autorisation d'exploiter la micro-centrale hydroélectrique « Le Viaduc » sur la Saine à Foncine-le-Bas (2 pages) Page 10

39-2019-12-17-002 - arrêté réglementation de l'usage des armes à feu (2 pages) Page 13

39-2019-12-13-008 - Arrêté relatif aux niveaux de rejet de la station d'épuration de Maisod (4 pages) Page 16

39-2020-01-01-001 - Renouvellement agrément de l'Auto Ecole "CARD" à DOLE (2 pages) Page 21

39-2020-01-01-002 - Renouvellement agrément de l'Auto Ecole "CARD" de MONT SOUS VAUDREY (2 pages) Page 24

DRAAF Bourgogne Franche-Comté

39-2019-12-13-004 - Arrêté portant approbation du document d'aménagement pour la forêt communale d'ABERGEMENT LA RONCE pour la période 2020-2039. (3 pages) Page 27

39-2019-12-13-005 - Arrêté portant approbation du document d'aménagement pour la forêt communale de CHAINÉE DES COUPIS pour la période 2019-2038. (2 pages) Page 31

39-2019-12-13-006 - Arrêté portant approbation du document d'aménagement pour la forêt communale de CHÂTEL DE JOUX pour la période 2019-2038 avec l'application du 2° de l'article L122-7 du code forestier. (3 pages) Page 34

39-2019-12-13-007 - Arrêté portant approbation du document d'aménagement pour la forêt communale de VERGES pour la période 2019-2038. (2 pages) Page 38

Préfecture du Jura

39-2019-12-12-003 - 20191212 AP Composition Jury Nominatif (2 pages) Page 41

39-2019-12-16-004 - AP du 16/12/2019 portant habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement secondaire de la société SARL Bertrand (chambre funéraire) situé à Moirans-en-Montagne (2 pages) Page 44

39-2019-12-16-003 - AP du 16/12/2019 portant habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement secondaire de la société SARL Bertrand situé à Moirans-en-Montagne (2 pages) Page 47

39-2019-12-16-002 - AP du 16/12/2019 portant habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement secondaire de la société SARL Bertrand situé à Orgelet (2 pages) Page 50

39-2019-12-16-001 - arrêté (2 pages) Page 53

39-2019-12-11-001 - Arrêté portant agrément d'un centre de sensibilisation à la sécurité routière FRANCE STAGE PERMIS Zone artisanale de Fontvieille à ALLAUCH (13). (2 pages)	Page 56
39-2019-12-17-001 - arrêté portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement d'un membre du corps préfectoral ou du directeur des services du cabinet (2 pages)	Page 59
39-2019-12-18-002 - arrêté préfectoral médaille d'honneur du travail (35 pages)	Page 62
39-2019-12-18-001 - Arrêté préfectoral médaille d'honneur régionale, départementale et communale (6 pages)	Page 98
39-2019-12-13-009 - Décision n°2019/53 portant délégation relative à la Direction des systèmes d'information de la direction commune (3 pages)	Page 105

DDCSPP 39

39-2019-12-19-003

Arrêté n° 39 2019 0179 CSPP, portant modification d'un représentant du personnel à la commission de réforme compétente à l'égard des agents de la fonction publique hospitalière

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET DE
LA PROTECTION DES POPULATIONS**

SECRETARIAT GENERAL

Arrêté n° 39 2019 0179 CSPP

**Portant modification d'un représentant du personnel à la commission
de réforme compétente à l'égard des agents de la fonction
publique hospitalière**

Le PREFET du JURA,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée par la loi n°2003/115 du 21 août 2003, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;
- VU** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986, modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme aux conditions d'aptitude physique pour admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
- VU** le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;
- VU** l'arrêté ministériel du 5 juin 1998 relatif aux commissions de réforme des agents de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 39 2019 0039 CSPP du 11 avril 2019 portant nomination des représentants du personnel à la commission de réforme compétente à l'égard des agents de la fonction publique hospitalière

Considérant les résultats du scrutin du 6 décembre 2019 des commissions administrative paritaires départementales

Considérant le courrier de Monsieur le secrétaire départemental de la CFDT du 12 décembre 2019

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,

ARRÊTE

- Article 1 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit :
- Madame SAUNOIS Marie Pierre remplace Monsieur ATHIAS Cédric en qualité de suppléant pour la CAP n° 5
- Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon sous un délai de 2 mois
- Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture

Lons Le Saunier, le 19 DEC. 2019

Le Préfet

Richard VIGNON

Direction départementale des territoires du Jura

39-2019-12-19-001

Arrêté portant transfert de l'autorisation d'exploiter la
micro-centrale hydroélectrique « Le moulin Choudet » sur
la Saine à Foncine-le-Haut



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

Arrêté n° 2019-12-17-001
portant transfert de l'autorisation d'exploiter la
micro-centrale hydroélectrique « Le moulin
Choudet » sur la Saine à Foncine-le-Haut

direction
départementale
des territoires

Le Préfet du Jura
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article R181-47 ;

Vu l'article 15 de l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation
environnementale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à
l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté n°2019-12-12-001 du 12 décembre 2019 portant délégation de signature à M. Jean-
Luc IEMMOLO, directeur départemental des territoires ;

Vu l'arrêté n°2019-12-13-001 du 13 décembre 2019 portant subdélégation de signature de M. le
directeur départemental des territoires ;

Vu l'arrêté n° 1710 du 19 décembre 2003 portant règlement d'eau pour les entreprises
autorisées à utiliser l'énergie hydraulique – usine de M. Fathallah dite du moulin Choudet à
Foncine-le-Haut et autorisant la société F. NAC ELEC à exploiter l'usine Le moulin Choudet sur
la Saine à **Foncine-le-Haut**;

Vu la déclaration et demande de transfert de l'autorisation d'exploiter la micro-centrale
hydroélectrique Le moulin Choudet, déposée par la HydroPower SAS le 1er novembre 2019 ;

Considérant que HydroPower SAS justifie avoir pris en charge l'installation ;

Considérant que les pièces justifiant les capacités techniques et financières du bénéficiaire du
transfert sont suffisantes eu égard des caractéristiques de l'installation, la demande est jugée
complète et régulière ;

Considérant que l'installation concernée est conforme à la réglementation en vigueur ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Jura ;

ARRETE

Article 1 : changement de bénéficiaire

L'autorisation d'exploiter l'installation hydroélectrique Le moulin Choudet sur la Saine à Foncine-
le-Haut est transférée à HydroPower SAS, représenté par M. Michaël Fathallah et dont le siège
social est 251 route Nationale 39520 Foncine-le-Haut.

Le transfert de l'autorisation prend effet à la date de signature du présent arrêté.

Article 2 : dispositions applicables

Tous les articles et prescriptions de l'arrêté préfectoral n° 1 1710 du 19 décembre 2003 restent
applicables au nouveau bénéficiaire.

Article 3 : droit des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 : publication et information des tiers

Une copie de cet arrêté est déposée en mairie de Foncine-le-Haut et peut y être consultée.

Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Foncine-le-Haut pendant une durée minimale d'un mois. Le procès verbal de l'accomplissement de cette formalité sera adressée à la direction départementale des territoires du Jura par le maire.

L'arrêté est mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État (www.jura.gouv.fr) pendant une durée minimale d'un mois et publié au recueil des actes administratifs du département du Jura.

Article 5 : voies et délais de recours

La présente décision peut être déférée à la juridiction administrative :

1° - par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée,

2° - par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L181-3, dans un délai de quatre mois à compter de :

- l'affichage en mairie ,
- la publication de la décision sur le site internet de services de l'État du Jura.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

Les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné au 1° et 2°.

Lorsqu'un recours gracieux ou hiérarchique est exercé par un tiers contre une décision mentionnée au premier alinéa de l'article R181-50, l'autorité administrative compétente en informe le bénéficiaire de la décision pour lui permettre d'exercer les droits qui lui sont reconnus par les articles L411-6 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration.

Les tiers intéressés peuvent déposer une réclamation auprès du préfet, à compter de la mise en service du projet autorisé, aux seules fins de contester l'insuffisance ou l'inadaptation des prescriptions définies dans l'autorisation, en raison des inconvénients ou des dangers que le projet autorisé présente pour le respect des intérêts mentionnés à l'article L181-3.

Le préfet dispose d'un délai de deux mois, à compter de la réception de la réclamation, pour y répondre de manière motivée. A défaut, la réponse est réputée négative.

S'il estime la réclamation fondée, le préfet fixe des prescriptions complémentaires dans les formes de l'article R181-45.

Article 6 : exécution et diffusion

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Jura, le directeur départemental des territoires du Jura et le maire de Foncine-le-Haut sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est notifié au pétitionnaire et transmis au service départemental de l'agence française pour la biodiversité.

Lons-le-Saunier, le 19 DEC. 2019

L'adjoint au chef du service de l'eau, des risques,
de l'environnement et de la forêt



Pierre MINOT

Direction départementale des territoires du Jura

39-2019-12-19-002

Arrêté portant transfert de l'autorisation d'exploiter la
micro-centrale hydroélectrique « Le Viaduc » sur la Saine
à Foncine-le-Bas



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

Arrêté n° 2019-12-17-002
portant transfert de l'autorisation d'exploiter la
micro-centrale hydroélectrique « Le Viaduc »
sur la Saine à Foncine-le-Bas

direction
départementale
des territoires

Le Préfet du Jura
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article R181-47 ;

Vu l'article 15 de l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté n°2019-12-12-001 du 12 décembre 2019 portant délégation de signature à M. Jean-Luc IEMMOLO, directeur départemental des territoires ;

Vu l'arrêté n°2019-12-13-001 du 13 décembre 2019 portant subdélégation de signature de M. le directeur départemental des territoires ;

Vu l'arrêté n° 1182 du 29 août 2003 portant règlement d'eau pour les entreprises autorisées à utiliser l'énergie hydraulique – usine de M. Fathallah à Foncine-le-Bas et autorisant la société F. NAC ELEC à exploiter l'usine Le viaduc sur la Saine à Foncine-le-Bas ;

Vu la déclaration et demande de transfert de l'autorisation d'exploiter la micro-centrale hydroélectrique Le viaduc, déposée par la HydroPower SAS le 1er novembre 2019 ;

Considérant que HydroPower SAS justifie avoir pris en charge l'installation ;

Considérant que les pièces justifiant les capacités techniques et financières du bénéficiaire du transfert sont suffisantes eu égard des caractéristiques de l'installation, la demande est jugée complète et régulière ;

Considérant que l'installation concernée est conforme à la réglementation en vigueur ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Jura ;

ARRETE

Article 1 : changement de bénéficiaire

L'autorisation d'exploiter l'installation hydroélectrique Le Viaduc sur la Saine à Foncine-le-Bas est transférée à HydroPower SAS, représenté par M. Michaël Fathallah et dont le siège social est 251 route Nationale 39520 Foncine-le-Bas.

Le transfert de l'autorisation prend effet à la date de signature du présent arrêté.

Article 2 : dispositions applicables

Tous les articles et prescriptions de l'arrêté préfectoral n° 1182 du 29 août 2003 restent applicables au nouveau bénéficiaire.

Article 3 : droit des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 : publication et information des tiers

Une copie de cet arrêté est déposée en mairie de Foncine-le-Bas et peut y être consultée.

Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Foncine-le-Bas pendant une durée minimale d'un mois. Le procès verbal de l'accomplissement de cette formalité sera adressée à la direction départementale des territoires du Jura par le maire.

L'arrêté est mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État (www.jura.gouv.fr) pendant une durée minimale d'un mois et publié au recueil des actes administratifs du département du Jura.

Article 5 : voies et délais de recours

La présente décision peut être déférée à la juridiction administrative :

- 1° - par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée,
- 2° - par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L181-3, dans un délai de quatre mois à compter de :
 - l'affichage en mairie ,
 - la publication de la décision sur le site internet de services de l' État du Jura.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

Les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné au 1° et 2°.

Lorsqu'un recours gracieux ou hiérarchique est exercé par un tiers contre une décision mentionnée au premier alinéa de l'article R181-50, l'autorité administrative compétente en informe le bénéficiaire de la décision pour lui permettre d'exercer les droits qui lui sont reconnus par les articles L411-6 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration.

Les tiers intéressés peuvent déposer une réclamation auprès du préfet, à compter de la mise en service du projet autorisé, aux seules fins de contester l'insuffisance ou l'inadaptation des prescriptions définies dans l'autorisation, en raison des inconvénients ou des dangers que le projet autorisé présente pour le respect des intérêts mentionnés à l'article L181-3.

Le préfet dispose d'un délai de deux mois, à compter de la réception de la réclamation, pour y répondre de manière motivée. A défaut, la réponse est réputée négative.

S'il estime la réclamation fondée, le préfet fixe des prescriptions complémentaires dans les formes de l'article R181-45.

Article 6 : exécution et diffusion

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Jura, le directeur départemental des territoires du Jura et le maire de Foncine-le-Bas sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est notifié au pétitionnaire et transmis au service départemental de l'agence française pour la biodiversité.

Lons le Saunier, le 19 DEC. 2019

L'adjoint au chef du service de l'eau, des risques,
de l'environnement et de la forêt



Pierre MINOT

Direction départementale des territoires du Jura

39-2019-12-17-002

arrêté réglementation de l'usage des armes à feu



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

**Arrêté n° 2019-12-04-001
portant réglementation
de l'usage des armes à feu**

direction
départementale
des territoires

Jura

service de l'eau,
des risques,
de l'environnement
et de la forêt

Le Préfet du Jura,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,

Vu l'article L2215-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L424-15, L425-1 et L425-2 du Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} août 1986, modifié, relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise de gibier vivant dans un but de repeuplement ;

Vu la circulaire n° 82-152 du 15 octobre 1982 du Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation concernant l'exercice de la chasse, la sécurité publique et l'usage des armes à feu ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité publique à l'occasion de tir par armes à feu ou de tir à l'arc ;

Considérant le besoin de cohérence avec le Schéma Départemental de Gestion cynégétique approuvé par arrêté n° 2019-07-08-003 du 9 juillet 2019

Sur proposition de M. le Secrétaire général de la préfecture du Jura ;

ARRETE :

Article 1er :

Il est interdit de faire usage d'armes à feu sur les autoroutes, routes, chemins et voies ouvertes à la circulation publique, ainsi que sur les voies ferrées, emprises ou enclos dépendant des chemins de fer.

Il est interdit :

- à toute personne placée à portée d'arme des autoroutes, routes, chemins et voies ouvertes à la circulation publique ou voies ferrées, **de tirer dans leur direction ou au-dessus** ;
- à toute personne placée à portée d'arme des lignes de transport électrique, des lignes et installations de télécommunication ou de leurs supports, des éoliennes et leurs annexes **de tirer dans leur direction** ;
- à toute personne placée à portée d'arme des stades, lieux de réunions publiques en général et habitations particulières (y compris caravanes, remises, abris de jardin), bâtiments, constructions et installations de toute nature ainsi que des bâtiments et constructions dépendant des aéroports et des aérodromes, **de tirer dans leur direction** ;
- d'être muni d'une **arme chargée** ou **approvisionnée** sur l'emprise (accotements, fossés et chaussées) des routes revêtues (goudron, bitume, béton) ouvertes à la circulation publique, des voies ferrées ou dans les emprises et enclos dépendant des chemins de fer.

Ces interdictions ne concernent pas les lieutenants de louveterie lors de l'exécution de leurs missions.

Article 2 :

L'emploi de la carabine de calibre 5,5 dite 22 long rifle, est interdit hors des stands homologués.

Article 3 :

Seuls les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), les lieutenants de louveterie, les gardes chasse particuliers et les piégeurs agréés sont autorisés à faire usage de la carabine de calibre 5,5 dite 22 long rifle, pour le tir des animaux appartenant à des espèces invasives ou classées nuisibles.

Article 4 :

A l'exception des opérations de destruction d'animaux appartenant à des espèces invasives ou classées nuisibles expressément autorisées par l'autorité administrative, le tir en voiture ou à l'aide d'une voiture, quel que soit le mode de traction est interdit.

Article 5 :

L'usage des armes à feu, à l'exception des opérations de destruction d'animaux appartenant à des espèces invasives ou classées nuisibles expressément autorisées par l'autorité administrative, est interdit dans un périmètre de 150 mètres autour des habitations.

Dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions, les lieutenants de louveterie et les conducteurs de chiens de sang sont autorisés, sous réserve du respect des droits des tiers, à intervenir dans le périmètre des 150 mètres autour des habitations et à utiliser leurs armes.

A l'issue d'une intervention dans ce périmètre, les conducteurs de chiens de sang devront informer l'ONCFS et la Gendarmerie.

Les piégeurs agréés sont autorisés, sous réserve de l'accord du propriétaire, à utiliser leurs armes dans le périmètre des 150 mètres autour des habitations pour la mise à mort des animaux classés nuisibles pris dans leurs pièges. Les armes devront être transportées sous étui jusqu'au lieu de la mise à mort.

Article 6 :

Toute arme de chasse ne peut être transportée à bord d'un véhicule que déchargée, et démontée ou placée sous étui.

Tout arc de chasse ne peut être transporté à bord d'un véhicule que débandé ou placé sous étui.

Article 7 :

Le Secrétaire général de la préfecture du Jura, les Sous-Préfets de Dole et Saint-Claude, les maires, le directeur départemental des territoires, le directeur départemental de la sécurité publique, le Commandant du groupement de gendarmerie, le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, le directeur de l'agence du Jura de l'office national des forêts, les lieutenants de louveterie, le président de la fédération départementale des chasseurs et tous les agents chargés de la sécurité publique et de la police de la chasse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans chaque commune par les soins des maires.

Lons-le-Saunier, le 17 DEC. 2019

Le Préfet

Richard VIGNON

Voies et délais de recours :

Le demandeur peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet, il peut saisir le tribunal administratif de Besançon d'un recours contentieux.

Il peut également, dans ce délai, saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision (Préfecture du Jura – 8 rue de la préfecture 39000 LONS LE SAUNIER) ou d'un recours hiérarchique la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer – Tour Pascal A et B Tour Séquoia 92 055 La Défense CEDEX
Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse.

Direction départementale des territoires du Jura

39-2019-12-13-008

Arrêté relatif aux niveaux de rejet de la station d'épuration
de Maisod



PREFET DU JURA

Arrêté n° 2019-12-16-009

direction
départementale
des territoires
Jura

Service de l'eau,
des risques,
de l'environnement
et de la forêt

**portant prescriptions, en application de
l'article L. 214-3 du Code de l'environnement, relatives
aux niveaux de rejet
de la station d'épuration de Maisod**

Le Préfet du Jura,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu la directive Européenne n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires ;

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L. 122-1 à L. 122-3 et R 122-1 à R 122-16 relatifs aux études d'impact, et les articles L. 211-2, L. 211-3, L. 214-3 (III) et L. 214-8, R. 214-1, R. 214-6 à R. 214-40 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2224-6, L. 2224-10 à 15 et L. 2224-17, R. 2224-6 à R. 2224-17 ;

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 1331-1 à L. 1331-6, L. 1331-10 et L. 1337-2 ;

Vu le décret n° 2005-378 du 20 avril 2005 relatif au programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône – Méditerranée (SDAGE RM) adopté par le comité de bassin et approuvé par le préfet coordonnateur du bassin le 20 novembre 2009 ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 ;

Vu l'arrêté n°2019-09-04-001 du 4 septembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc IEMMOLO, directeur départemental des territoires ;

Vu l'arrêté n°2019-09-26-001 du 26 septembre 2019 portant subdélégation de signature de Monsieur le directeur départemental des territoires ;

Vu la nécessité de préciser les niveaux de rejets de la station d'épuration de Maisod ;

Vu la demande d'avis sous un délai d'un mois, adressée au Syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de la Mercantine sur le projet d'arrêté de prescription le 21 octobre 2019;

Vu l'absence de remarque particulière du Syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de la Mercantine sur le projet d'arrêté de prescription ;

Considérant que les niveaux de rejets de la station d'épuration de Maisod doivent respecter à la fois les seuils demandés dans l'arrêté du 21 juillet 2015 et le bon état écologique du milieu récepteur « Lac de Vouglans » ;

Considérant que la station d'épuration de la commune de Maisod est soumise à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Jura;

ARRETE :

Article 1 : Prescriptions générales

Le déclarant devra respecter les prescriptions générales définies dans l'arrêté du ————21 juillet 2015 « relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 », ainsi que les prescriptions spécifiques du présent arrêté.

Les caractéristiques des ouvrages sont les suivantes :

- Capacité nominale : 1 667 EH
- Débit nominal journalier de temps de pluie : 450 m³/j
- Débit nominal journalier de temps sec : 300 m³/j
- débit de pointe de temps sec 31 m³/h
- débit de pointe de temps de pluie 60 m³/h

Article 2 : Prescriptions spécifiques

La station d'épuration de Maisod devra assurer dès à présent les niveaux de rejet suivant en sortie de station :

- DBO5 : 30 mg/l
- DCO : 90 mg/l
- MES : 20 mg/l
- NTK : 10 mg/l
- Pt : 2 mg/l

Article 3 : Modifications des prescriptions

Si le déclarant veut obtenir la modification de certaines des prescriptions spécifiques applicables à l'installation, il en fait la demande au préfet, qui statue alors par arrêté.

Le silence gardé par l'administration pendant plus de trois mois sur la demande du déclarant vaut décision de rejet.

Article 4 : Conformité au dossier et modifications

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage doit être portée, avant sa réalisation à la connaissance du préfet qui peut exiger une déclaration.

Article 5 : Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 6 : Autres réglementations

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Article 7 : Publication et information des tiers

Une copie de cet arrêté sera transmise à la mairie de la commune de Maisod, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

Ces informations seront mises à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Jura durant une durée d'au moins 6 mois. Un extrait de l'arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 8 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture du Jura, le directeur départemental des territoires et le président du syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de la Mercantine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la commune de Maisod.

Copie sera également adressée à :

- M. le président du conseil départemental du Jura (SAT) ;
- M. le délégué régional de l'agence de l'eau ;
- M. le chef du service départemental de l'agence française pour la biodiversité (AFB).

Voies et délais de recours

En application de l'article R514-3-1 du code de l'environnement, cette décision est susceptible de :

- recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon par le déclarant dans un délai de deux mois ;
- recours contentieux devant le tribunal administratif par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L.211-1 et L.511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions à la mairie de la commune de Maisod ;
- recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois.

Lons Le Saunier,

13 DEC. 2019

L'adjoint au chef du service de l'eau, des risques,
de l'environnement et de la forêt

Pierre MINOT

Direction départementale des territoires du Jura

39-2020-01-01-001

Renouvellement agrément de l'Auto Ecole "CARD" à
DOLE

PREFET DU JURA

Arrêté n° MSID.ER.769.2019
portant renouvellement de l'agrément d'un
établissement d'enseignement de la conduite
des véhicules à moteur et de la sécurité
routière

direction
départementale
des territoires
Jura

Le Préfet du Jura
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu la loi n° 99-505 du 18 juin 1999 portant diverses mesures relatives à la sécurité routière et aux infractions sur les agents des exploitants de réseau de transport public de voyageurs ;

Vu le décret n° 2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière et modifiant le code de la route ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 modifié, relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-12-12-001 du 12 décembre 2019 portant délégation de signature à M. Jean-Luc IEMMOLO, directeur départemental des territoires du Jura ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-13-12-001 du 13 décembre 2019 portant subdélégation de signature à Mme Estelle WURPILLOT, directrice départementale adjointe des territoires ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015005-0002 du 05 janvier 2015, autorisant Mme Christel CARD à exploiter l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé «AUTO ECOLE CARD», et situé 56 avenue Jacques Duhamel à DOLE.

Considérant que la demande de renouvellement d'agrément présentée le 14 novembre 2019 par Mme Christel CARD, remplit les conditions réglementaires ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Jura.

ARRETE :

Article 1^{er}: L'agrément de l'établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, exploité par Mme Christel CARD, dénommé « AUTO ECOLE CARD », est **renouvelé** sous le n° E 15 039 **0001** 0, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} Janvier 2020.

Cet établissement situé 56 avenue Jacques Duhamel à DOLE est habilité à dispenser les formations :

- catégorie « B1 » (quadricycle lourd à moteur),
- catégorie « B »
 - ◆ apprentissage anticipé de la conduite,
 - ◆ apprentissage avec ou sans conduite supervisée,

Article 2 : Les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 3 : M. Christel CARD devra adresser une demande de renouvellement de l'agrément d'exploiter son établissement au moins deux mois avant l'expiration de celui-ci.

Article 4 : En cas de cessation définitive d'exploitation de cet établissement, Mme Christel CARD devra en informer la Direction départementale des territoires du Jura, bureau éducation routière, au plus tard dans le mois qui suit ladite cessation.

Article 5 : L'arrêté préfectoral n° n° 2015005-0002 du 01 janvier 2015 est abrogé.

Article 6 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à :

- Mme Christel CARD
- Monsieur le Directeur départemental de la Sécurité Publique,
- Monsieur le Maire de DOLE.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Lons-le-Saunier, le 01 JAN. 2020

Le Préfet,
Pour le Préfet et par subdélégation,
La directrice départementale adjointe
des territoires,



Estelle WURPILLOT

Direction départementale des territoires du Jura

39-2020-01-01-002

Renouvellement agrément de l'Auto Ecole "CARD" de
MONT SOUS VAUDREY

PREFET DU JURA

Arrêté n° MSER.ER. 770.2019
portant renouvellement de l'agrément d'un
établissement d'enseignement de la conduite
des véhicules à moteur et de la sécurité
routière

direction
départementale
des territoires
Jura

Le Préfet du Jura
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu la loi n° 99-505 du 18 juin 1999 portant diverses mesures relatives à la sécurité routière et aux infractions sur les agents des exploitants de réseau de transport public de voyageurs ;

Vu le décret n° 2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière et modifiant le code de la route ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 modifié, relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-12-12-001 du 12 décembre 2019 portant délégation de signature à M. Jean-Luc IEMMOLO, directeur départemental des territoires du Jura ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-13-12-001 du 13 décembre 2019 portant subdélégation de signature à Mme Estelle WURPILLOT, directrice départementale adjointe des territoires ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015005-0003 du 05 janvier 2015, autorisant Mme Christel CARD à exploiter l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé «AUTO ECOLE CARD», et situé 20 rue Jules Grévy à MONT-SOUS-VAUDREY.

Considérant que la demande de renouvellement d'agrément présentée le 14 novembre 2019 par Mme Christel CARD, remplit les conditions réglementaires ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Jura.

ARRETE :

Article 1^{er} : L'agrément de l'établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, exploité par Mme Christel CARD, dénommé « AUTO ECOLE CARD », est **renouvelé** sous le n° E 15 039 **0002** 0, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} Janvier 2020.

Cet établissement situé 20 rue Jules Grévy à MONT-SOUS-VAUDREY est habilité à dispenser les formations :

- catégorie « **B1** » (quadricycle lourd à moteur),
- catégorie « **B** »
 - ◆ apprentissage anticipé de la conduite,
 - ◆ apprentissage avec ou sans conduite supervisée,

Article 2 : Les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 3 : M. Christel CARD devra adresser une demande de renouvellement de l'agrément d'exploiter son établissement au moins deux mois avant l'expiration de celui-ci.

Article 4 : En cas de cessation définitive d'exploitation de cet établissement, Mme Christel CARD devra en informer la Direction départementale des territoires du Jura, bureau éducation routière, au plus tard dans le mois qui suit ladite cessation.

Article 5 : L'arrêté préfectoral n° n° 2015005-0003 du 01 janvier 2015 est abrogé.

Article 6 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à :

- Mme Christel CARD
- Monsieur le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie du Jura,
- Monsieur le Maire de MONT-SOUS-VAUDREY.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Lons-le-Saunier, le 01 JAN 2020

Le Préfet,
Pour le Préfet et par subdélégation,
La directrice départementale adjointe
des territoires,



Estelle WURPILLOT

DRAAF Bourgogne Franche-Comté

39-2019-12-13-004

Arrêté portant approbation du document d'aménagement
pour la forêt communale d'ABERGEMENT LA RONCE
pour la période 2020-2039.



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE - FRANCHE - COMTÉ

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**

Service Régional de la Forêt et du Bois

Département : **JURA**

Forêt communale d'**ABERGEMENT-LA-RONCE**

Contenance cadastrale : 89,7197 ha

Surface de gestion : 89,72 ha

Révision du document d'aménagement : **2020-2039**.

Arrêté d'aménagement n°
portant approbation du document
d'aménagement de la forêt communale
d'**ABERGEMENT-LA-RONCE**
pour la période **2020-2039**.

Le Préfet de la région B O U R G O G N E - F R A N C H E - C O M T É ,

Préfet de la Côte d'Or

Officier de la Légion d'Honneur,

Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU les articles L124-1,1°, L212-1, L212-2, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,2°, D214-15, et D214-16 du Code Forestier ;
- VU le schéma régional d'aménagement de la région Franche-Comté, arrêté en date du 23/06/2006 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 10/11/1999 réglant l'aménagement de la forêt communale d'**ABERGEMENT-LA-RONCE** pour la période **2000 - 2019**;
- VU la délibération du Conseil municipal de la commune d'**ABERGEMENT-LA-RONCE** en date du 25/06/2019, visé par la Préfecture du Jura le 4/07/2019, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 27 avril 2018 nommant M. Bernard SCHMELTZ, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 18-69 BAG du 22 mai 2018 portant délégation de signature du Préfet à M. FAVRICHON Vincent et la décision n°2019-30-D du 02 septembre 2019, portant subdélégation à M. CHAPPAZ Olivier ;
- SUR proposition du Directeur Territorial de l'Office National des Forêts ;
- SUR proposition du Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La forêt communale d'**ABERGEMENT-LA-RONCE (JURA)**, d'une contenance de 89,72 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 82,18 ha, actuellement composée de chêne sessile ou pédonculé (55%), frêne commun (27%), chêne rouge (3%), charme (2%), érable sycomore (1%), merisier (1%) autres feuillus (11%). Le reste, soit 7,54 ha, est constitué d'emprises de lignes électriques et de conduite de gaz.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie régulière dont conversion en futaie régulière sur 79,56 ha et en futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière sur 2,62 ha.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le chêne pédonculé (70,43ha) et le chêne sessile (11,75ha). Les autres essences seront maintenues comme essences objectif associées.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2020 – 2039) :

- La forêt sera divisée en 8 groupes de gestion :
 - Un groupe de régénération, d'une contenance de 16,73 ha, au sein duquel 16,73 ha seront nouvellement ouverts en régénération, 16,73 ha seront parcourus par une coupe définitive au cours de la période, et 16,73 ha feront l'objet de travaux de plantation ;
 - Un groupe de jeunesse, d'une contenance de 10,53 ha, qui fera l'objet des travaux nécessaires à l'éducation des peuplements et qui pourra être parcouru par une première coupe d'éclaircie en fin de période ;
 - 3 groupes d'amélioration, d'une contenance totale de 48,69 ha, qui seront parcourus par des coupes selon une rotation variant de 8 à 10 ans en fonction de la croissance des peuplements ;
 - Un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 2,62 ha, qui sera parcouru par des coupes visant à maintenir l'état boisé au niveau de zones fréquentées, selon une rotation de 12 ans ;
 - Un groupe d'îlots de vieillissement traité en futaie régulière, d'une contenance de 3,61 ha, qui fera l'objet d'une gestion spécifique, au profit de la biodiversité ;
 - Un groupe d'emprise, d'une contenance de 7,54 ha, qui sera laissé en l'état.

- l'Office National des Forêts informera régulièrement le Conseil Municipal de la commune d'ABERGEMENT-LA-RONCE de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt, et ce dernier mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires à son maintien ou à son rétablissement en optimisant et suivant la capacité d'accueil, et en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;

- les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt, et le Directeur Territorial de l'Office National des Forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture départementale du JURA.

Besançon, le 13 décembre 2019

Pour le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté et par délégation,
Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
et par subdélégation,
Le Chef du Service Régional de la Forêt et du Bois

Olivier CHAPPAZ

DRAAF Bourgogne Franche-Comté

39-2019-12-13-005

Arrêté portant approbation du document d'aménagement
pour la forêt communale de CHAINÉE DES COUPIS pour
la période 2019-2038.



P R E F E T D E L A R E G I O N B O U R G O G N E - F R A N C H E - C O M T É

**DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET**

Service Régional de la Forêt et du Bois

Département : **JURA**

Forêt communale de **CHAINÉE-DES-COUPIS**

Contenance cadastrale : 107,8652 ha

Surface de gestion : 107,87 ha

Révision du document d'aménagement :
2019-2038.

Arrêté d'aménagement n°

portant approbation du document
d'aménagement de la forêt communale
de **CHAINÉE-DES-COUPIS**
pour la période **2019-2038.**

Le Préfet de la région **B O U R G O G N E - F R A N C H E - C O M T E ,**

Préfet de la Côte d'Or

Officier de la Légion d'Honneur,

Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU les articles L124-1,1°, L212-1, L212-2, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,2°, D214-15, et D214-16 du Code Forestier ;
- VU le schéma régional d'aménagement de la région Franche-Comté, arrêté en date du 23/06/2006 ;
- VU la délibération du Conseil municipal de la commune **CHAINÉE-DES-COUPIS** en date du 05/04/2019, visé par la Préfecture du Jura le 11/04/2019, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 27 avril 2018 nommant M. Bernard SCHMELTZ, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 18-69 BAG du 22 mai 2018 portant délégation de signature du Préfet à M. FAVRICHON Vincent et la décision n° 2019-30-D du 02 septembre 2019, portant subdélégation à M. CHAPPAZ Olivier ;
- SUR proposition du Directeur Territorial de l'Office National des Forêts ;
- SUR proposition du Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La forêt communale de **CHAINÉE-DES-COUPIS (JURA)**, d'une contenance de 107,87 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 107,87 ha, actuellement composée de chêne sessile ou pédonculé (63%), hêtre (8%), robinier (6%), chêne rouge (5%), autres feuillus (2%), Douglas (8%), sapin pectiné (5%), Pin sylvestre (3%).

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie régulière dont conversion en futaie régulière sur 84,32 ha et en futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière sur 23,55 ha.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le chêne sessile (70,35ha), le chêne rouge (4,25ha), le Douglas (8,21ha), le Pin sylvestre (2,91ha), le sapin pectiné (5,89ha), le chêne pédonculé (16,26ha). Les autres essences seront maintenues comme essences objectif associées.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2019 – 2038) :

- La forêt sera divisée en 6 groupes de gestion :
 - Un groupe de régénération, d'une contenance de 9,48 ha, au sein duquel 9,48 ha seront nouvellement ouverts en régénération, 9,48 ha seront parcourus par une coupe définitive au cours de la période, et 6,55 ha feront l'objet de travaux de plantation ;
 - 3 nombre groupes d'amélioration, d'une contenance totale de 74,12 ha, qui seront parcourus par des coupes selon une rotation variant de 12 à 20 ans en fonction de la croissance des peuplements ;
 - Un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 23,55 ha, qui sera parcouru par des coupes visant à maintenir l'état boisé, selon une rotation variant de 12 ans pour les résineux à 20 ans pour les feuillus ;
 - Un groupe d'îlot de vieillissement traité en futaie régulière, d'une contenance de 0,72 ha, qui fera l'objet d'une gestion spécifique, au profit de la biodiversité ;

- l'Office National des Forêts informera régulièrement le Conseil Municipal de la commune de la **CHAINÉE-DES COUPIS** de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt, et ce dernier mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires à son maintien ou à son rétablissement en optimisant et suivant la capacité d'accueil, et en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;

- les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt, et le Directeur Territorial de l'Office National des Forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture départementale du **JURA**.

Besançon, le 13 décembre 2019

Pour le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté et par délégation,
Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
et par subdélégation,
Le Chef du Service Régional de la Forêt et du Bois

Olivier CHAPPAZ

DRAAF Bourgogne Franche-Comté

39-2019-12-13-006

Arrêté portant approbation du document d'aménagement pour la forêt communale de CHÂTEL DE JOUX pour la période 2019-2038 avec l'application du 2° de l'article L122-7 du code forestier.



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE - FRANCHE - COMTÉ

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Service Régional de la Forêt et du Bois

Département : JURA

Forêt communale de CHÂTEL-DE-JOUX

Contenance cadastrale : 147,6043 ha

Surface de gestion : 147,60 ha

Révision du document d'aménagement : **2019-2038**.

Arrêté d'aménagement n°

portant approbation du document
d'aménagement de la forêt communale
de CHÂTEL-DE-JOUX

pour la période **2019-2038**

avec application du 2° de l'article
L122-7 du code forestier.

Le Préfet de la région B O U R G O G N E - F R A N C H E - C O M T É ,

Préfet de la Côte d'Or

Officier de la Légion d'Honneur,

Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU les articles L124-1,1°, L121-1, L121-2, D121-1, D121-2, R121-3, D121-5,2°, D121-15, et D121-16 du Code Forestier ;
- VU les articles L122-7, L122-8, R122-23 et R122-24 du Code Forestier ;
- VU les articles L414-4 et R414-19 du Code de l'Environnement ;
- VU le schéma régional d'aménagement de la région Franche-Comté, arrêté en date du 23/06/2006 ;
- VU la délibération du Conseil municipal de la commune de CHÂTEL-DE-JOUX en date du 31/01/2019, visé par la Préfecture du Jura le 4/02/2019, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté, et demandant le bénéfice des articles L122-7 et L122-8 du code forestier au titre de la réglementation propre à Natura 2000 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 27 avril 2018 nommant M. Bernard SCHMELTZ, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 18-69 BAG du 22 mai 2018 portant délégation de signature du Préfet à M. FAVRICHON Vincent et la décision n°2019-30-D du 02 septembre 2019, portant subdélégation à M. CHAPPAZ Olivier ;
- SUR proposition du Directeur Territorial de l'Office National des Forêts ;
- SUR proposition du Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La forêt communale de **CHÂTEL-DE-JOUX (JURA)**, d'une contenance de 147,60 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 145,95 ha, actuellement composée de sapin pectiné (68%), épicéa commun (8%), hêtre (21%), grands érables (1%), autres feuillus (2%). Le reste, soit 1,65 ha, est constitué d'emprises ou de zones ouvertes (pelouses sèches, zones humides).

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en Futaie jardinée sur 144,14 ha.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le sapin pectiné (96,04ha), l'épicéa commun (14,64ha), le hêtre (29,07ha), l'érable sycomore (4,39ha). Les autres essences seront maintenues comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2019 – 2038) :

- La forêt formera un groupe unique de futaie jardinée, d'une contenance de 147,60 ha, qui sera parcouru par des coupes visant à maintenir une structure équilibrée, selon une rotation de 8-10 ans ;
- 2,1 km de routes forestières seront remis aux normes et 18 places de dépôt seront créées afin d'améliorer la desserte du massif ;
- l'Office National des Forêts informera régulièrement le Conseil Municipal de la commune de **CHÂTEL-DE-JOUX** de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt, et ce dernier mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires à son maintien ou à son rétablissement en optimisant et suivant la capacité d'accueil, et en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le document d'aménagement de la forêt communale de **CHÂTEL-DE-JOUX**, présentement arrêté, est approuvé par application du 2^o de l'article **L122-7** du code forestier, pour le programme de coupes et de travaux sylvicoles, à l'exclusion des travaux d'infrastructures, au titre de la réglementation propre à **NATURA 2000** relative à la Zone Spéciale de Conservation FR 4301327 "Etival - L'Assencièrre", instaurée au titre de la directive européenne "Habitats naturels" et la Zone Spéciale de Conservation FR 4312022 "Etival - L'Assencièrre", instaurée au titre de la directive européenne "Oiseaux" ; considérant que la forêt est située pour 52% de sa surface dans le site **NATURA 2000**;

Article 5 : Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt, et le Directeur Territorial de l'Office National des Forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture départementale du **JURA**.

Besançon, le 13 décembre 2019

Pour le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté et par délégation,
Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
et par subdélégation,
Le Chef du Service Régional de la Forêt et du Bois

Olivier CHAPPAZ

DRAAF Bourgogne Franche-Comté

39-2019-12-13-007

Arrêté portant approbation du document d'aménagement
pour la forêt communale de VERGES pour la période
2019-2038.



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE - FRANCHE - COMTÉ

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**

Service Régional de la Forêt et du Bois

Département : **JURA**

Forêt communale de **VERGES**

Contenance cadastrale : 276,5200 ha

Surface de gestion : 276,52 ha

Révision du document d'aménagement
2019-2038

Arrêté d'aménagement n°
portant approbation du document
d'aménagement de la forêt
communale de **VERGES**
pour la période **2019-2038**.

Le Préfet de la région **B O U R G O G N E - F R A N C H E - C O M T E**,

Préfet de la Côte d'Or

Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU les articles L124-1,1°, L212-1, L212-2, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,2°, D214-15, et D214-16 du Code Forestier ;
- VU le schéma régional d'aménagement de la région Franche-Comté, arrêté en date du 23/06/2006 ;
- VU la délibération du Conseil municipal de la commune de VERGES en date du 03/12/2018, visé par la Préfecture du Jura le 04/12/2018, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 27 avril 2018 nommant M. Bernard SCHMELTZ, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 18-69 BAG du 22 mai 2018 portant délégation de signature du Préfet à M. FAVRICHON Vincent et la décision n°2019-30-D du 02 septembre 2019, portant subdélégation à M. CHAPPAZ Olivier ;
- SUR proposition du Directeur Territorial de l'Office National des Forêts ;
- SUR proposition du Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La forêt communale de **VERGES (JURA)**, d'une contenance de 276,52 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 276,52 ha, actuellement composée de chêne indigène (32%), hêtre (26%), autres feuillus (9%), sapin pectiné (31%), Douglas (1%), épicéa commun (1%).

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en Futaie régulière dont conversion en futaie régulière sur 164,14 ha, en futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière sur 63,97 ha et en taillis-sous-futaie (TSF) sur 48,41 ha.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le hêtre (228,58ha), le chêne sessile (24,41ha), le sapin pectiné (23,53ha). Les autres essences seront maintenues comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2019 – 2038) :

- La forêt sera divisée en 6 groupes de gestion :
 - Un groupe de régénération, d'une contenance de 55,62 ha, au sein duquel 37,21 ha seront nouvellement ouverts en régénération, 54,92 ha seront parcourus par une coupe définitive au cours de la période, et 11,08 ha feront l'objet de travaux de plantation ;
 - 3 groupes d'amélioration, d'une contenance totale de 108,52 ha, qui seront parcourus par des coupes selon une rotation variant de 7-8 pour les jeunes futaies à 20 ans pour les peuplements issus de taillis-sous-futaie ;
 - Un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 63,97 ha, qui sera parcouru par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation de 12 ans ;
 - Un groupe de gestion extensive, d'une contenance de 48,41 ha, qui sera laissé en croissance libre sur la période ;

0,25 km de piste et 1 place de dépôt seront créés afin d'améliorer la desserte du massif ;

- l'Office National des Forêts informera régulièrement le Conseil Municipal de la commune de VERGES de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt, et ce dernier mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires à son maintien ou à son rétablissement en optimisant et suivant la capacité d'accueil, et en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;

- les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt, et le Directeur Territorial de l'Office National des Forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture départementale du JURA.

Besançon, le 13 décembre 2019

Pour le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté et par délégation,
Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
et par subdélégation,
Le Chef du Service Régional de la Forêt et du Bois

Olivier CHAPPAZ

Préfecture du Jura

39-2019-12-12-003

20191212 AP Composition Jury Nominatif

*Arrêté de composition du jury d'examen du BNPSN 1er degré
Session du 20 décembre 2019*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

CABINET DU PREFET

Service interministériel
de défense et de protection civiles

Arrêté n° DSC-SIDPC-20191212-001

Arrêté de composition du jury d'examen du Brevet National de Pisteur-Secouriste Nordique 1^{er} degré Session du 20 décembre 2019

LE PREFET DU JURA,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n° 91-834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours ;

VU le décret n° 92-1379 du 30 décembre 1992 relatif aux formations de pisteur-secouriste et de maître pisteur-secouriste et modifiant le décret n° 91-834 précité ;

VU le décret n° 2012-623 du 2 mai 2012 modifiant le décret n° 92-1379 du 30 décembre 1992 relatif aux formations de pisteur-secouriste et de maître pisteur-secouriste ;

VU l'arrêté ministériel du 18 janvier 1993 relatif à la formation commune des pisteurs-secouristes, options ski alpin et ski nordique ;

VU l'arrêté ministériel du 19 janvier 1993 relatif à la formation spécifique des pisteurs-secouristes option ski nordique 1^{er} degré ;

VU l'arrêté ministériel du 11 septembre 1997 portant diverses mesures relatives à la formation des pisteurs-secouristes ;

VU le décret du 13 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Jean-François BAUVOIS, directeur des services du cabinet du préfet du Jura ;

VU la demande de l'Espace Nordique Jurassien, en date du 17 juillet 2019, en vue d'organiser un examen pour l'obtention du Brevet National de Pisteur Secouriste Nordique 1^{er} degré le 20 décembre 2019 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRETE :

Article 1er : Le jury d'examen pour le Brevet National de Pisteur Secouriste Nordique 1^{er} degré, dont les épreuves se dérouleront le vendredi 20 décembre 2019 à partir de 8 H 30 au bâtiment « La Darbella » du CNSNMM (*Centre National de Ski Nordique et de la Moyenne Montagne*) sis au point kilométrique 12 sur la RD25 (route de la Darbella) à PREMANON, est composé comme suit :

. **Président** : Monsieur François CURIE, adjoint au chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles, représentant le préfet ;

PRÉFECTURE DU JURA - 8, rue de la Préfecture - 39030 LONS LE SAUNIER CEDEX - ☎ : 03 84 86 84 00 - ✉ : prefecture@jura.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : consultez notre site internet www.jura.gouv.fr, rubrique « Horaires »

Monsieur Philippe MOREL, formateur au Centre National de Ski Nordique et de la Moyenne Montagne à Prémamanon, représentant le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Brigadier Damien FILLON, CRS Alpes, représentant le directeur départemental de la sécurité publique ;

Adjudant Frédéric GANRY, PGM des Hauts de Bienne, représentant le commandant du groupement de gendarmerie du Jura ;

Monsieur Robert BONNEFOY, adjoint au maire des Rousses, représentant une commune de stations de sports d'hiver supports de domaine nordique ;

Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire de Mijoux, représentant l'association nationale des maires de stations de sports d'hiver et d'été ;

Madame Claire CRETIN, vice-présidente de l'Espace Nordique Jurassien (ENJ), représentant l'association départementale, interdépartementale ou régionale de ski de fond ;

Monsieur Jean-Pierre TONNER, SAEM SOGESTAR, représentant l'association nationale des pisteurs-secouristes ;

Monsieur Nicolas GOTORBE, représentant l'association France ski de fond (Nordic France) ;

Monsieur Hervé MUNSCH, maître pisteur nordique coordinateur formation ;

Madame Marie FILOTTI, Messieurs Yoann MARGUET, Rémi BASMAJI, Jean-Lou LONG et Franck JUNOD, techniciens ski nordique, associés pour le bon déroulement des épreuves.

Article 2 : Le directeur des services du cabinet, le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et les membres du jury sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lons-le-Saunier, le 12 décembre 2019.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur des services du cabinet



Jean-François BAUVOIS

Préfecture du Jura

39-2019-12-16-004

AP du 16/12/2019 portant habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement secondaire de la société SARL Bertrand (chambre funéraire) situé à Moirans-en-Montagne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau de la réglementation générale,
des associations et des élections

ARRÊTÉ portant habilitation dans le domaine funéraire

ARRÊTÉ N° *DCL-BRGFE-2019-12-16-003*

LE PRÉFET DU JURA,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2223-19 à L2223-25-1 ; D2223-34 à D2223-39 ; D2223-55-2 à D2223-55-8 ; D2223-55-13 à D2223-55-16 et R.2223-40 à R2223-65 ;

VU la demande formulée par MM. Guy Bertrand et Olivier Bertrand, gérants de la SOCIÉTÉ SARL BERTRAND dont le siège social se situe 2 rue de Bellegarde à Saint-Amour, reçue le 14 août 2019 et complétée les 28 octobre et 4 décembre 2019, relative à l'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire situé zone industrielle en Gezon, 66 avenue de Saint-Claude à Moirans-en-Montagne ;

VU le dossier annexé à cette demande ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Jura ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : L'établissement secondaire de la **SARL BERTRAND** sous l'enseigne «**chambre funéraire du Murgin**», situé zone industrielle en Gezon, 66 avenue de Saint-Claude à Moirans-en-Montagne et géré par messieurs Guy Bertrand et Olivier Bertrand, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- ◆ La gestion et l'utilisation d'une chambre funéraire.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est : **19-39-0059**.

ARTICLE 3 : La durée de l'habilitation est fixée à **un an**.

ARTICLE 4 : L'habilitation prévue à l'article L2223-23 peut être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée, après mise en demeure, par le représentant de l'État dans le département où les faits auront été constatés, pour les motifs suivants :

1. Non-respect des dispositions du CGCT auxquelles sont soumises les régies, entreprises ou associations habilitées conformément à l'article L2223-23 ;
2. Non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
3. Atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Dans le cas d'un délégataire, le retrait de l'habilitation entraîne la déchéance des délégations.

PRÉFECTURE DU JURA - 8 rue de la préfecture - 39030 LONS-LE-SAUNIER CEDEX - ☎ 03 84 86 84 00 - ✉ prefecture@jura.gouv.fr
Horaires d'ouverture au public : consultez notre site internet www.jura.gouv.fr, rubrique «Horaires»

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera envoyée aux demandeurs, au délégué territorial de l'Agence Régionale de la Santé, au maire de Moirans-en-Montagne, et insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura.

Lons-le-Saunier, le **16 DEC. 2019**

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général


Stéphane CHIPPONI

Préfecture du Jura

39-2019-12-16-003

AP du 16/12/2019 portant habilitation dans le domaine
funéraire de l'établissement secondaire de la société SARL
Bertrand situé à Moirans-en-Montagne



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau de la réglementation générale,
des associations et des élections

ARRÊTÉ portant habilitation dans le domaine funéraire

ARRÊTÉ N° ~~DCL-DGAE-2019-12-16-003~~

LE PRÉFET DU JURA,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2223-19 à L2223-25-1 ; D2223-34 à D2223-39 ; D2223-55-2 à D2223-55-8 ; D2223-55-13 à D2223-55-16 et R.2223-40 à R2223-65 ;

VU la demande formulée par MM. Guy Bertrand et Olivier Bertrand, gérants de la SOCIÉTÉ SARL BERTRAND dont le siège social se situe 2 rue de Bellegarde à Saint-Amour, reçue le 14 août 2019 et complétée les 28 octobre et 4 décembre 2019, relative à l'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire situé 2 rue des Cares à Moirans-en-Montagne ;

VU le dossier annexé à cette demande ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Jura ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'établissement secondaire de la SOCIÉTÉ SARL BERTRAND sous l'enseigne « pompes funèbres Cordier », situé 2 rue des Cares à Moirans-en-Montagne et géré par messieurs Guy Bertrand et Olivier Bertrand, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- ◆ Le transport des corps avant et après mise en bière ;
- ◆ L'organisation des obsèques ;
- ◆ Les soins de conservation ;
- ◆ La fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- ◆ La fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- ◆ La fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations, crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est : **19-39-0058**.

ARTICLE 3 : La durée de l'habilitation est fixée à **un an**.

ARTICLE 4 : L'habilitation prévue à l'article L2223-23 peut-être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée, après mise en demeure, par le représentant de l'État dans le département où les faits auront été constatés, pour les motifs suivants :

1. Non-respect des dispositions du CGCT auxquelles sont soumises les régies, entreprises ou associations habilitées conformément à l'article L2223-23 ;
2. Non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
3. Atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Dans le cas d'un délégataire, le retrait de l'habilitation entraîne la déchéance des délégations.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera envoyée aux demandeurs, au délégué territorial de l'Agence Régionale de la Santé, au maire de Moirans-en-Montagne, et insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura.

Lons-le-Saunier, le **16 DEC. 2019**

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Stéphane CHIPPONI

Préfecture du Jura

39-2019-12-16-002

AP du 16/12/2019 portant habilitation dans le domaine
funéraire de l'établissement secondaire de la société SARL
Bertrand situé à Orgelet



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau de la réglementation générale,
des associations et des élections

ARRÊTÉ portant habilitation dans le domaine funéraire

ARRÊTÉ N° DCL-BRGEA-2019-12-16-001

LE PRÉFET DU JURA,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2223-19 à L2223-25-1 ; D2223-34 à D2223-39 ; D2223-55-2 à D2223-55-8 ; D2223-55-13 à D2223-55-16 et R.2223-40 à R2223-65 ;

VU la demande formulée par MM. Guy Bertrand et Olivier Bertrand, gérants de la SOCIÉTÉ SARL BERTRAND dont le siège social se situe 2 rue de Bellegarde à Saint-Amour, reçue le 14 août 2019 et complétée les 28 octobre et 4 décembre 2019, relative à l'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire situé 16 chemin des Alamans à Orgelet ;

VU le dossier annexé à cette demande ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Jura ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'établissement secondaire de la SOCIÉTÉ SARL BERTRAND sous l'enseigne « pompes funèbres Cordier », situé 16 chemin des Alamans à Orgelet et géré par messieurs Guy Bertrand et Olivier Bertrand, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- ◆ Le transport des corps avant et après mise en bière ;
- ◆ L'organisation des obsèques ;
- ◆ Les soins de conservation ;
- ◆ La fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- ◆ La gestion et l'utilisation d'une chambre funéraire ;
- ◆ La fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- ◆ La fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations, crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est : 19-39-0057.

ARTICLE 3 : La durée de l'habilitation est fixée à un an.

PRÉFECTURE DU JURA - 8 rue de la préfecture - 39030 LONS-LE-SAUNIER CEDEX - ☎ 03 84 86 84 00 - ✉ prefecture@jura.gouv.fr
Horaires d'ouverture au public : consultez notre site internet www.jura.gouv.fr, rubrique « Horaires »

ARTICLE 4 : L'habilitation prévue à l'article L2223-23 peut-être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée, après mise en demeure, par le représentant de l'État dans le département où les faits auront été constatés, pour les motifs suivants :

1. Non-respect des dispositions du CGCT auxquelles sont soumises les régies, entreprises ou associations habilitées conformément à l'article L2223-23 ;
2. Non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
3. Atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Dans le cas d'un délégataire, le retrait de l'habilitation entraîne la déchéance des délégations.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera envoyée aux demandeurs, au délégué territorial de l'Agence Régionale de la Santé, au maire d'Orgelet, et insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura.

Lons-le-Saunier, le **16 DEC. 2019**

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation

Le secrétaire général

Stéphane CHIPPONI

Préfecture du Jura

39-2019-12-16-001

arrêté

*Médaille d'honneur agricole
Promotion du 01/01/2020*

ARRÊTÉ N°

Accordant la médaille d'honneur agricole
A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2020

Le préfet,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2020 ;

Sur proposition du directeur des services du cabinet,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Monsieur CHAMBARD Eric**
Maître de chai, SCA FRUITIERE VINICOLE DE VOITEUR, VOITEUR
demeurant à VOITEUR
- **Madame LOCATELLI Nadege**
Responsable agence bancaire, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE,
BESANÇON
demeurant à ÉTIVAL
- **Madame PELLETIER Nathalie**
Chargée recouvrement judiciaire des professionnels, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE
FRANCHE COMTE, BESANÇON
demeurant à VEYVY
- **Monsieur POTH Gérard**
Employé de banque, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE, BESANÇON
demeurant à SAINTE-AGNÈS

Article 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Madame JACQUEY ROBARD Marie Laure**
Conseillère commerciale, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE,
BESANÇON
demeurant à SERGENAUX
- **Madame MERCIER Corinne**
Responsable agence bancaire, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE,
BESANÇON
demeurant à DOLE

- **Madame PERLONGO Gisele**
Cadre bancaire, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE, BESANÇON
demeurant à BORNAY
- **Madame PICHON Pascale**
Responsable magasin lisa, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET VITICOLE
BOURGOGNE DU SUD, VERDUN-SUR-LE-DOUBS
demeurant à PLEURE

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Madame LAJEUNE Catherine**
Cadre bancaire, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE, BESANÇON
demeurant à BAVERANS
- **Madame PICHON Pascale**
Responsable magasin lisa, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET VITICOLE
BOURGOGNE DU SUD, VERDUN-SUR-LE-DOUBS
demeurant à PLEURE

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Madame CAMPANINI Catherine**
Ch. clt. part, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE, BESANÇON
demeurant à MARTIGNA
- **Monsieur FOISSOTE Claude**
Employé de banque, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE, BESANÇON
demeurant à DOLE
- **Madame PAQUOTTE Maryse**
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE, BESANÇON
demeurant à CHAMPAGNOLE

Article 5 : Le secrétaire général et le directeur des services du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lons le Saunier, le

Le Préfet

Richard VIGNON



Préfecture du Jura

39-2019-12-11-001

Arrêté portant agrément d'un centre de sensibilisation à la
sécurité routière FRANCE STAGE PERMIS Zone
artisanale de Fontvieille à ALLAUCH (13).



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

Direction des Services du Cabinet
Bureau de la sécurité routière

Lons le Saunier, le 11 décembre 2019

Arrêté n° DSC-BSR-20191211-001

**ARRÊTÉ PORTANT AGRÉMENT D'UN CENTRE DE
SENSIBILISATION A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

FRANCE STAGE PERMIS

**LE PRÉFET DU JURA,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de la route, notamment ses articles L. 212-1 à L. 212-5, L. 213-1 à L. 213-7, L. 223-6, R.212-1 à R. 213-6, R. 223-5 à R. 223-9 ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Vu le décret du 13 octobre 2016 portant nomination de M. Richard VIGNON, Préfet du Jura ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 39-2019-11-010 du 26 novembre 2019 portant délégation de signature à M. Jean-François BAUVOIS, directeur des services du cabinet du Préfet du Jura ;

Considérant la demande du 12 février 2019 présentée par Monsieur Hugo SPORTICH, Président de «FRANCE STAGE PERMIS SAS », en vue d'être autorisé à exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisations à la sécurité routière ;

Considérant que le dossier présenté par l'intéressé satisfait à la réglementation ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur des services du cabinet de la préfecture ;

ARRETE

Article 1er – Monsieur Hugo SPORTICH est autorisé à exploiter, sous le n° **R 19 039 0002 0**, un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, dénommé « FRANCE STAGE PERMIS SAS », et dont le siège social est situé Zone artisanale de Fontvieille Emplacement D123 13190 ALLAUCH.

Article 2 – Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si les conditions requises sont remplies.

Article 3 – L'établissement est habilité, à dispenser les stages de sensibilisation à la sécurité routière dans la salle de formation suivante :

Hôtel du Parc – 9 avenue Jean Moulin - LONS-LE-SAUNIER

Article 4 – Monsieur Jean-Philippe FREU sera en charge de l'encadrement technique et administratif des stages.

En cas de désignation d'une nouvelle personne chargée de la gestion technique et administrative des stages, l'exploitant adressera au préfet, dans un délai de cinq jours minimum avant la date effective d'entrée en activité de cette personne, les justificatifs prévus à l'article 6 de l'arrêté du 26 juin 2012 modifié fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Article 5 – Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté susvisé.

Article 6 – Pour tout changement d'adresse du local de formation ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

Article 7 – Pour toute transformation ou changement du local de formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

Article 8 – L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par l'arrêté du 26 Juin 2012 susvisé.

Article 9 – Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créée par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au bureau de la sécurité routière de la préfecture du Jura.

Article 10 – Le Directeur des services du cabinet de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
Le directeur des services
Jean-François BAUVOIS

Préfecture du Jura

39-2019-12-17-001

arrêté portant délégation de signature en cas d'absence ou
d'empêchement d'un membre du corps préfectoral ou du
directeur des services du cabinet

*arrêté portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement d'un membre du corps
préfectoral ou du directeur des services du cabinet*



PREFET DU JURA

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau des Relations avec les Collectivités Locales
et de l'Expertise Juridique

Arrêté portant délégation de signature
en cas d'absence ou d'empêchement
d'un membre du corps préfectoral
ou du directeur des services du cabinet

N°

LE PRÉFET DU JURA
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu le décret du 13 octobre 2016 portant nomination de M. Richard VIGNON, préfet du Jura ;

Vu le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de M. Stéphane CHIPPONI, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Jura ;

Vu le décret du 9 septembre 2019 portant nomination de Mme Virginie MARTINEZ, sous-préfète de Saint-Claude ;

Vu le décret du 29 octobre 2019 portant nomination de M. Joël BOURGEOT, sous-préfet de Dole ;

Vu l'arrêté n° 17/1507/A du 14 septembre 2017, du ministre de l'intérieur, portant nomination de M. Jean-François BAUVOIS, directeur des services du cabinet du préfet du Jura ;

Vu les arrêtés de délégation de signature du 25 janvier 2017, du 7 novembre 2019, du 25 septembre 2019 et du 9 décembre 2019, respectivement accordées à M. Stéphane CHIPPONI, secrétaire général de la préfecture, M. Joël BOURGEOT, sous-préfet de Dole, Mme Virginie MARTINEZ, sous-préfète de Saint Claude, et M. Jean-François BAUVOIS, directeur des services du cabinet ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Jura ;

ARRETE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane CHIPPONI, la délégation de signature qui lui est accordée par l'arrêté du 25 janvier 2017 sera exercée par M. Joël BOURGEOT, sous-préfet de Dole, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Mme Virginie MARTINEZ, sous-préfète de Saint Claude.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël BOURGEOT, sous-préfet de Dole, la délégation de signature qui lui est accordée par l'arrêté du 7 novembre 2019 sera exercée par M. Stéphane CHIPPONI, secrétaire général de la préfecture du Jura, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par Mme Virginie MARTINEZ, sous-préfète de Saint Claude.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie MARTINEZ, sous-préfète de Saint Claude, la délégation de signature qui lui est accordée par l'arrêté du 25 septembre 2019 sera exercée par M. Stéphane Chipponi, secrétaire général de la préfecture du Jura, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par M. Joël BOURGEOT, sous-préfet de Dole.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François BAUVOIS, directeur des services du cabinet, la délégation de signature qui lui est accordée par l'arrêté du 9 décembre 2019 sera exercée par M. Stéphane CHIPPONI, secrétaire général de la préfecture du Jura

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-François BAUVOIS, directeur des services du cabinet, et de M. Stéphane CHIPPONI, secrétaire général de la préfecture, la délégation de signature du 9 décembre 2019 considérée est assurée intégralement par M. Joël BOURGEOT, sous-préfet de Dole.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané du préfet du Jura et du secrétaire général de la préfecture du Jura, délégation de signature est donnée à M. Jean-François BAUVOIS, directeur des services du cabinet, pour toutes les décisions et actes nécessaires en matière de droit au séjour et d'éloignement des étrangers.

Article 6 : Toutes dispositions antérieures et contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture du Jura, la sous-préfète de Saint-Claude, le sous-préfet de Dole et le directeur des services du cabinet du préfet du Jura sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Lons-le-Saunier, le 17 DEC. 2019

Le Préfet

Richard VIGNON



Préfecture du Jura

39-2019-12-18-002

arrêté préfectoral médaille d'honneur du travail

promotion 01/01/2020 mht

ARRÊTÉ N°

Accordant la médaille d'honneur du Travail
A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2020

Le Préfet du Jura,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition du directeur des services du cabinet,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ALARCON Christian**
Outilleur, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à AUTHUME
- **Madame ANDREE Danielle**
Aide à domicile, ASS ADMR DE MOUCHARD, MOUCHARD.
demeurant à CRAMANS
- **Monsieur ANGONIN David**
Magasinier, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à DAMPARIS
- **Monsieur ANSELMETTI Claude**
Technicien de maintenance, MONTS & TERROIRS, VEVEY.
demeurant à CHAMPAGNOLE
- **Madame AUDRY Françoise**
Aide soignante, FOYER LE COLIBRI, LONS LE SAUNIER.
demeurant à BLETTERANS
- **Madame BARBIN Christophe**
Ouvrier de fabrication, CERELIA ROCHEFORT SUR NENON, ROCHEFORT SUR
NENON.
demeurant à ROCHEFORT-SUR-NENON

- **Monsieur BAVEREL Philippe**
Menuisier, BOISSON CONSTRUCTIONS BOIS JURA, L'ÉTOILE.
demeurant à PERRIGNY
- **Madame BEDEAU Audrenne**
Directrice du centre d'animation champa'loisirs, COMMUNE DE CHAMPAGNOLE,
CHAMPAGNOLE.
demeurant à GILLOIS
- **Monsieur BICHON Sylvie**
Monteuse ajusteuse en systeme mecanique, SKF AEROSPACE FRANCE, PERRIGNY.
demeurant à DOMBLANS
- **Monsieur BILLOTET-ROUSSEL Frédéric**
Infirmier, Centre Hospitalier d'Auxonne, AUXONNE.
demeurant à DOLE
- **Monsieur BOBIN Alain**
Employe logistique expédition, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à BRANS
- **Monsieur BOLE-RICHARD Pascal**
Soudeur, PONTICELLI FRERES, TAVAUX.
demeurant à SAINT-AUBIN
- **Monsieur BOLLARD Thierry**
Adjoint technique principal 2ème classe - agent polyvalent, COMMUNE D'ARBOIS,
ARBOIS.
demeurant à MESNAY
- **Monsieur BONDENAT Frédérick**
Métallier - soudeur, SODIMAV SA, MONTMOROT.
demeurant à CRESSIA
- **Monsieur BON Stéphane**
chauffeur, CLAVIERE VIANDES SAS, DOLE.
demeurant à LE DESCHAUX
- **Madame BONTEMPS Corinne**
Chef département finances, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à BELMONT
- **Monsieur BOTTAGISI Thierry**
Ouvrier entretien maintenance, CPAM DU JURA, LONS LE SAUNIER.
demeurant à VERTAMBOZ
- **Monsieur BOUILLET Pierre-Jean**
Technicien hygiéniste, ISS HYGIENE ET PREVENTION, LONGVIC.
demeurant à DESNES
- **Madame BOUTON Laure**
Monteur sur ligne, RENAULT TRUCKS, BOURG-EN-BRESSE.
demeurant à SAINT-AMOUR
- **Madame BOUVIER Laurence**
Secrétaire de mairie, COMMUNE DE BALANOD, BALANOD.
demeurant à BEAUFORT-ORBAGNA

- **Madame BOZON Annabelle**
Assistante appui à la performance, CPAM DU JURA, LONS LE SAUNIER.
demeurant à VAL SONNETTE
- **Madame BREGAND Martine**
Employée a domicile, ASS ADMR DE PARCEY LE DESCHAUX, PARCEY.
demeurant à SOUVANS
- **Madame BRETON Christelle**
Assistante, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à DOLE
- **Monsieur BREUNE Herve**
Ouvrier, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à SOUVANS
- **Madame BUSI Marie-Hélène**
Monitrice éducatrice, AHS FRANCHE COMTE - IME, MONTFORT.
demeurant à PRETIN
- **Monsieur BUTAVANT Guillaume**
Chef de poste pvc, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à TAVAUX
- **Madame CAMERSINI Myriam**
Aide à domicile, ASS ADMR DE MOUCHARD, MOUCHARD.
demeurant à VILLERS-FARLAY
- **Madame CAMUSET Séverine**
Secrétaire de mairie, SYND INTERCOM VOC SCOLAIRE REVERMONT, MACORNAY.
demeurant à BEAUFORT-ORBAGNA
- **Monsieur CARREY David**
Carrelage, C2C CARRELAGE, DOLE.
demeurant à LA BRETENIÈRE
- **Madame CARVELA Marie Therese**
Directrice d'agence adjointe, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
BESANÇON.
demeurant à DOLE
- **Madame CASSABOIS Aude**
Conseillère financière, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
BESANÇON.
demeurant à NOGNA
- **Monsieur CATALA Damien**
Directeur commercial, TERRE AZUR - GROUPE POMONA, CHEVIGNY-SAINT-
SAUVEUR.
demeurant à DOLE
- **Madame CATY Gisèle**
Employée de commerce, COLRUYT RETAIL FRANCE, CHAUSSIN.
demeurant à PETIT-NOIR
- **Madame CHABOD Aline**
Employé commerce, COLRUYT RETAIL FRANCE, CHAMPAGNOLE.
demeurant à CHAMPAGNOLE

- **Madame CHANTELAUZE Patricia**
Gestionnaire laboratoire de microbiologie, RECI PHARM FONTAINE, FONTAINE-LÈS-DIJON.
demeurant à DOLE
- **Monsieur CHARTIER Philippe**
Superviseur technique, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à DAMPARIS
- **Madame CHATEAUNEUF Odile**
Chef de service santé, FEDERATION ADMR DU JURA, LONS-LE-SAUNIER.
demeurant à SAINT-MAUR
- **Madame CHAUTANT Dominique**
Comptable, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à ABERGEMENT-LA-RONCE
- **Madame CHEVALIER Sandrine**
Coordinatrice pole projets marketing et fidélisation, COLRUYT RETAIL FRANCE,
ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à AMANGE
- **Madame CHEVAUX Emmanuelle**
DELEGUEE ASSURANCE MALADIE, CPAM DU JURA, LONS LE SAUNIER.
demeurant à LONS-LE-SAUNIER
- **Monsieur CLAIR Mehdi**
Magasinier cariste, GCP PRODUITS DE CONSTRUCTIONS SAS, LARNAUD.
demeurant à VILLEVIEUX
- **Madame CLERC Marie Ange**
Aide à domicile, ASS ADMR D'ARBOIS, ARBOIS.
demeurant à ARBOIS
- **Monsieur COMBE Jean-Luc**
Technicien photovoltaïque, JURA ENERGIE SOLAIRE, POLIGNY.
demeurant à MACORNAY
- **Monsieur COQUERET Rémi**
Agent logistique cariste polyvalent, BGI DISTRIBUTION, DAMPARIS.
demeurant à DOLE
- **Monsieur COTTET-EMARD Lilian**
Magasinier, CURTIL SA, SAINT-CLAUDE.
demeurant à SAINT-CLAUDE
- **Monsieur COULON Alexandre**
Tableauniste pvc, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à SAINT-BARAING
- **Monsieur COULON Loic**
Regleur, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à CHEMIN
- **Madame CRETIN Josiane**
Employée de commerce, COLRUYT RETAIL FRANCE, MOIRANS-EN-MONTAGNE.
demeurant à MOIRANS-EN-MONTAGNE

- **Monsieur CROLET Christophe**
Educateur specialise, UNION GESTION ETS CAISSE ASSUR.MALADIE, MONTAIGU.
demeurant à ORGELET
- **Monsieur CURIE David**
aide medic-psychologique, AHS FRANCHE COMTE - IME L'EVEIL, VILLENEUVE-
D'AMONT.
demeurant à LEMUY
- **Madame CURLY Béatrice**
Gestionnaire de paie, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à VILLETTE-LÈS-DOLE
- **Madame DAUSSE Dominique**
Aide à domicile, ASS ADMR D'ARBOIS, ARBOIS.
demeurant à LA FERTÉ
- **Monsieur DAVID Raphaël**
Aide maçon, C 3 B, DIJON.
demeurant à CONLIÈGE
- **Monsieur DECOMBE Jean-Michel**
Menuisier, Menuiserie PEGUILLET Sarl, LONGWY-SUR-LE-DOUBS.
demeurant à TAVAUX
- **Madame DEFABIANIS Dominique**
Exploitant, MOBILITES BOURGOGNE FRANCHE COMTE, HAUTS DE BIENNE.
demeurant à BOIS-D'AMONT
- **Madame DELIN Sonia**
Secretaire, MAZARS LONS, LONS-LE-SAUNIER.
demeurant à COUSANCE
- **Monsieur DELZANNO Nicolas**
Remplaçant général dce, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à SAINT-LOUP
- **Monsieur DEMONTROND Sébastien**
Chef de poste dce, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à PARCEY
- **Madame DEMONTRON Sandrine**
technico-commercial, SAS CHAUVIN, MONT-SOUS-VAUDREY.
demeurant à MONTBARREY
- **Madame DESHAUTEL Catherine**
Assistante principale, MUTUELLE MAE, ROUEN.
demeurant à LARNAUD
- **Monsieur DIAZ Eugene**
Chef equipe mecanique, SORECA AUTOMOBILES, LONS LE SAUNIER.
demeurant à LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE
- **Madame DONIER-MEROZ Isabelle**
Coordinatrice adv, DS SMITH PACKAGING DISPLAY AND SERVICES, MARNOZ.
demeurant à SAPOIS

- **Madame DOUDIER Delphine**
Assistante commerciale, AMELLIS MUTUELLES, SAINT-CLAUDE.
demeurant à SAINT-CLAUDE
- **Monsieur DRONIER Lionel**
Responsable methodes atelier, CURTIL SA, SAINT-CLAUDE.
demeurant à LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE
- **Monsieur EME Jean-Luc**
Ajusteur outilleur, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à DOLE
- **Madame ENJALRAN Beatrice**
Technicienne de laboratoire, CH VAL DE SAONE PIERRE VITTER GRAY, GRAY.
demeurant à DOLE
- **Madame ETIEVANT Nathalie**
Assistante de PME, JURA ENERGIE SOLAIRE, POLIGNY.
demeurant à BERSAILLIN
- **Madame EUVRARD Laure**
Manager qualité, BGI DISTRIBUTION, DAMPARIS.
demeurant à CRAMANS
- **Madame FAROZ Carole**
Animatrice d'équipe activités support, CPAM DU JURA, LONS LE SAUNIER.
demeurant à MACORNAY
- **Monsieur FAVREL Eric**
Technicien référent travaux, APRR, ÉCOLE-VALENTIN.
demeurant à DOLE
- **Monsieur FONDARD Frédéric**
Travailleur esat, ETABLISSEMENT PUBLIC EDUCATIF ET SOCIAL, DOLE.
demeurant à DOLE
- **Monsieur FRAMMERY Stephane**
Pvdf general purpose substitute, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAUX.
demeurant à DOLE
- **Monsieur GAINET Christophe**
Instrumentation technician, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAUX.
demeurant à VILLETTE-LÈS-DOLE
- **Madame GARCIA Sylvie**
Conducteur receveur, MOBILITES BOURGOGNE FRANCHE COMTE, CHAMPAGNOLE.
demeurant à CHAMPAGNOLE
- **Madame GAUCHET Agnes**
Ouvrière, FROMAGERIES BEL PRODUCTION FRANCE, DOLE.
demeurant à TAVAUX
- **Madame GAY Virginie**
Conseillère financiere, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
BESANÇON.
demeurant à MONTAIN

- **Madame GENELOT Claudine**
Animatrice qualite, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à TAVAUX
- **Monsieur GENERET Aymeric**
Assistant ingénieur produit/process, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à AUGERANS
- **Madame GERVAIS Isabelle**
Back office representative, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAUX.
demeurant à TAVAUX
- **Madame GIBOUDEAUX Régine**
Atsem, COMMUNE DE MONT SOUS VAUDREY, MONT SOUS VAUDREY.
demeurant à MONT-SOUS-VAUDREY
- **Madame GIRARDET Eve**
Manager de secteur, CPAM DU JURA, LONS LE SAUNIER.
demeurant à POLIGNY
- **Monsieur GIRARDI Francois**
Manutentionnaire cariste, MONTS & TERROIRS, POLIGNY.
demeurant à MOUCHARD
- **Madame GOULUT Natacha**
Responsable commercial particuliers, BANQUE CIC EST, STRASBOURG.
demeurant à BAVERANS
- **Monsieur GOUX Thierry**
Superviseur technique, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à SOUVANS
- **Madame GRILLO Stéphanie**
Correspondant fonctionnel d'applications, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE
AIN, BOURG-EN-BRESSE.
demeurant à VAL D'EPY
- **Madame GROJEAN Virginie**
Conseillère prive, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
BESANÇON.
demeurant à DOLE
- **Monsieur GUERIAUD Didier**
Chef de service security, COLRUYT RETAIL FRANCE, DOLE.
demeurant à SAMPANS
- **Monsieur GUICHARD Didier**
Chauffeur / conducteur d'engin, SUEZ RV CENTRE EST, PERRIGNY.
demeurant à CHAUMERGY
- **Madame GUILLEMIN Ghislaine**
Atsem, COMMUNE DE CHAMPAGNOLE, CHAMPAGNOLE.
demeurant à CHAMPAGNOLE
- **Madame GUINAND Carole**
Charge d'affaires professionnels, BANQUE CIC EST, ARBOIS.
demeurant à VILLERS-LES-BOIS

- **Monsieur GUYON Fabrice**
Superviseur qualite, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à CHAMPVANS
- **Monsieur GUYON Thierry**
Menuisier, Menuiserie PEGUILLET Sarl, LONGWY-SUR-LE-DOUBS.
demeurant à PLEURE
- **Madame HARDY Orlane**
Assistante technique, ORGANISME POUR LA PREVENTION ET LA SANTE AU
TRAVAIL, DOLE.
demeurant à MONTAIGU
- **Madame HERBIN Agnès**
Administrateur outils rh, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à DAMPARIS
- **Monsieur HERVIEU Julien**
responsable SAV, PRÉVOIR VIE, PARIS.
demeurant à RANS
- **Monsieur HILLMEYER Michel**
Agent amelioration processus, BGI DISTRIBUTION, DAMPARIS.
demeurant à PARCEY
- **Monsieur HOCQUARD John**
Travailleur esat, ETABLISSEMENT PUBLIC EDUCATIF ET SOCIAL, DOLE.
demeurant à PETIT-NOIR
- **Monsieur HOCQUARD Remy**
Tourneur cn, CURTIL SA, SAINT-CLAUDE.
demeurant à SAINT-CLAUDE
- **Monsieur HUMBERT Dimitri**
Electricien, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES IT RHONE-ALPES, JONAGE.
demeurant à THOIRETTE
- **Monsieur JEUNE François-Xavier**
Chef de service fiabilité méthodes, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à TAVAUX
- **Monsieur JOBELIN Patrice**
Travailleur esat, ETABLISSEMENT PUBLIC EDUCATIF ET SOCIAL, DOLE.
demeurant à FOUCHERANS
- **Madame JOLIVET Florence**
Assistante technique, ORGANISME POUR LA PREVENTION ET LA SANTE AU
TRAVAIL, DOLE.
demeurant à COMMENAILLES
- **Monsieur LABRET Michel**
Agent de méthode, CURTIL SA, SAINT-CLAUDE.
demeurant à VIRY
- **Madame LACROIX Marie-Paule**
Aide comptable, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à CHOISEY

- **Monsieur LAMORLETTE Régis**
Expert technique incinération, VALINEA, MONTBELIARD.
demeurant à LONS-LE-SAUNIER
- **Monsieur LAVRY Gilles**
Agent de fabrication, CAMELIN, BESANÇON.
demeurant à OUGNEY
- **Monsieur LEMOUTON Sylvain**
Directeur d'agence, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
BESANÇON.
demeurant à DOLE
- **Madame LE ROY Natacha**
Chargée de contentieux, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU JURA, MONTMOROT.
demeurant à CHAMPAGNOLE
- **Monsieur LEVIEUX Fabien**
Ajusteur outilleur, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à CHÊNE-BERNARD
- **Madame LONGHINO Valérie**
Assistante développement, AMELLIS MUTUELLES, SAINT-CLAUDE.
demeurant à VILLARD-SAINT-SAUVEUR
- **Monsieur MANDIC Džoni**
Responsable magasinier, GCP PRODUITS DE CONSTRUCTIONS SAS, LARNAUD.
demeurant à ARLAY
- **Monsieur MARAS Nikola**
Employé service retour emballage, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR
NENON.
demeurant à FOUCHERANS
- **Monsieur MARCHAL Dominique**
Technicien qualité, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à BELMONT
- **Monsieur MARESCHAL Samuel**
Coordinateur, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à MONNIÈRES
- **Monsieur MARGALEF Franck**
Manager édition domaine, INFORMATIQUE BANQUES POPULAIRES, LONGVIC.
demeurant à ABERGEMENT-LA-RONCE
- **Madame MARMET Catherine**
Employée aux expéditions, VERNIJURA, ARBOIS.
demeurant à MARNOZ
- **Monsieur MARTIN Yannick**
Ouvrier, FROMAGERIES BEL PRODUCTION FRANCE, DOLE.
demeurant à MONNIÈRES
- **Monsieur MATHIEU Hervé**
Employé de banque, BANQUE CIC EST, STRASBOURG.
demeurant à DOLE

- **Madame MATHIS Carole**
Assistante commerciale, SIDEL PACKING SOLUTIONS, CORCELLES-LÈS-CÎTEAUX.
demeurant à CHAUSSIN
- **Madame MAZO Maryline**
Product management coordinator, GCP PRODUITS DE CONSTRUCTIONS SAS,
LARNAUD.
demeurant à ARLAY
- **Monsieur MERLET Jean-Philippe**
Conducteur, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à TAVAUX
- **Monsieur MEUNIER Philippe**
Animateur qualite, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à BALAISEAUX
- **Madame MEUNIER Sonia**
Assistante de direction, MEDEF FRANCHE COMTE, BESANÇON.
demeurant à DOLE
- **Monsieur MILLET Julien**
Regleur, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à TAVAUX
- **Monsieur MILLET Sebastien**
CIm/pcbA control room operator, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAUX.
demeurant à LES HAYS
- **Monsieur MILLET Sebastien**
Superviseur technique, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à MONNIÈRES
- **Monsieur MILLION Michel**
Maçon, COLAS NORD-EST, MESSIA-SUR-SORNE.
demeurant à MONTMOROT
- **Madame MISCHLER Claire**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, BESANÇON.
demeurant à RAVILLOLES
- **Monsieur MOHAMEDI Abdelkader**
Conducteur dce, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à DOLE
- **Monsieur MOTHET Alexandre**
Regleur, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à LA VIEILLE-LOYE
- **Madame MOUSSET Stephanie**
Charge de surveillance reseau, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
BESANÇON.
demeurant à RANS
- **Monsieur MULLIEZ Bruno**
Aide chimiste, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à PLAINOISEAU

- **Monsieur NAEGELLEN Alain**
Ingenieur, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à PLEURE
- **Monsieur NEAUD Guillaume**
Formateur, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à AUDELANGE
- **Monsieur NEUVILLE Christophe**
Chauffeur pl, COLAS NORD-EST, MESSIA-SUR-SORNE.
demeurant à COURLAOUX
- **Monsieur NOYAUX Pascal**
Magasinier cariste, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à DOLE
- **Madame OCLER Valérie**
Archiviste, SCP BARTHEN - RUIZ - VANDEL, DOLE.
demeurant à GEVRY
- **Monsieur OUDOTTE Laurent**
Maçon, COLAS NORD-EST, MESSIA-SUR-SORNE.
demeurant à PETIT-NOIR
- **Madame PAGANT Sandrine**
Coordinatrice technique et médicale, ORGANISME POUR LA PREVENTION ET LA
SANTÉ AU TRAVAIL, DOLE.
demeurant à AUTHUME
- **Monsieur PAGET Olivier**
Technicien - responsable des ateliers municipaux, COMMUNE D'ARBOIS, ARBOIS.
demeurant à VILLETTE-LÈS-ARBOIS
- **Monsieur PANSARD Romain**
Export système, INEO DIGITAL, DIJON.
demeurant à LA VIEILLE-LOYE
- **Monsieur PARISE Damien**
Magasinier cariste polyvalent, SIDEL PACKING SOLUTIONS, CORCELLES-LÈS-
CÎTEAUX.
demeurant à SAINT-AUBIN
- **Monsieur PARODAT Christophe**
Ouvrier, P.F.C.E., POLIGNY.
demeurant à POLIGNY
- **Monsieur PERATI Esio**
Charge de secteur médiation, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU JURA, MONTMOROT.
demeurant à SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX
- **Monsieur PERDRIZET Mickaël**
Adjoint chef de poste dce, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à PARCEY
- **Madame PIGNIER Marie-Helene**
Surveillant de nuit, UNION GESTION ETS CAISSE ASSUR.MALADIE, MONTAIGU.
demeurant à LONS-LE-SAUNIER

- **Madame PILETTE Martine**
Chef d'équipe emballage, FROMAGERIES BEL PRODUCTION FRANCE, DOLE.
demeurant à DOLE
- **Monsieur PINHEIRO Manuel**
Technicien materiel, PONTICELLI FRERES, TAVAUX.
demeurant à DOLE
- **Monsieur PLANCHE Christophe**
Employe commercial confirmé, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à RUFFEY-SUR-SEILLE
- **Monsieur POUX Cyril**
Monteur metteur au point, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à DAMPARIS
- **Madame PRILLARD Florence**
Responsable comptabilité, SOC INDUSTR D OUTILL ET BUREAU REAL AUTO, ARBOIS.
demeurant à AIGLEPIERRE
- **Monsieur PROTET Didier**
ouvrier, STE MONTS ET TERROIRS, POLIGNY.
demeurant à VERGES
- **Monsieur QUIDEAU Laurent**
Fonction a.q.a, CURTIL SA, SAINT-CLAUDE.
demeurant à VILLARD-SAINT-SAUVEUR
- **Monsieur RAOULT Pascal**
Coordinateur back office, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à TAVAUX
- **Monsieur RAVENEL Olivier**
Chef département promotion produit, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR
NENON.
demeurant à SAMPANS
- **Monsieur RICHARD Alexandre**
Pvdf general purpose substitute, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAUX.
demeurant à PARCEY
- **Monsieur RIVA Fabrice**
Agent de maintenance, INTERPLEX SOPREC, DANNEMARIE-SUR-CRÈTE.
demeurant à LAVANS-LÈS-DOLE
- **Monsieur ROBERT Stanislas**
Galvanoplaste, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à DOLE
- **Madame ROGER Aline**
Préparatrice en pharmacie, ROUTHIER COUETOUXAGNES, PAGNEY.
demeurant à SERMANGE
- **Madame RUFFENACH Nathalie**
Secrétaire médicale, ORGANISME POUR LA PREVENTION ET LA SANTE AU
TRAVAIL, DOLE.
demeurant à TAVAUX

- **Monsieur RUISSEAU Patrice**
Electricien, JTEKT, CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR.
demeurant à MOISSEY

- **Monsieur SAHLI Hichem**
Agent de production injection, GILAC, CHARBONNIÈRES-LES-BAINS.
demeurant à VAUX-LÈS-SAINT-CLAUDE

- **Madame SAILLARD Emeline**
Coordinatrice parcours patient / etp, UNION GESTION ETS CAISSE ASSUR.MALADIE,
SALINS-LES-BAINS.
demeurant à PORT-LESNEY

- **Monsieur SARDET Sebastien**
Conducteur regleur, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à LA LOYE

- **Madame SCHIAVONE Véronique**
aide médico-psychologique, UGECAM Bourgogne Franche-Comté, LONS-LE-SAUNIER.
demeurant à MONTMOROT

- **Monsieur SCHMITT Mickaël**
Chef de chantier, C 3 B, DIJON.
demeurant à PARCEY

- **Monsieur SCHMITT Sébastien**
Cadre informatique, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à TAVAUX

- **Monsieur SIGNORI Bruno**
Tourneur cn, CURTIL SA, SAINT-CLAUDE.
demeurant à LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

- **Monsieur SIMONET Jacky**
Secrétaire comité d'entreprise, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à ANNOIRE

- **Madame STRIBY Patricia**
Agent maintenance qualité, APRR, ÉCOLE-VALENTIN.
demeurant à TAVAUX

- **Madame STRIMATTER Sandrine**
Boucherie vendeuse, COLRUYT RETAIL FRANCE, SAINT-CLAUDE.
demeurant à LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

- **Monsieur TAILLEFER Sébastien**
Technicien Méthode, JTEKT, CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR.
demeurant à DOLE

- **Monsieur TALAÏA Stéphane**
Employé logistique, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à FOUCHERANS

- **Monsieur TEYSSIEUX Jean Marc**
Pgm manager groupe produits, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à ROMANGE

- **Monsieur THERVILLE Franck**
Agent planning, GCP PRODUITS DE CONSTRUCTIONS SAS, LARNAUD.
demeurant à COLONNE
- **Monsieur THOMAS Didier**
Technicien de metrologie, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à DOLE
- **Monsieur THOMAS Nicolas**
Ouvrier, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à CHAUSSIN
- **Madame TYRODE Anne-Marie**
AMP, AHS FRANCHE COMTE - FOYER ROUSSET, LEVIER.
demeurant à SALINS-LES-BAINS
- **Monsieur VASSEUR William**
Travailleur esat, ETABLISSEMENT PUBLIC EDUCATIF ET SOCIAL, DOLE.
demeurant à LE DESCHAUX
- **Madame VERNAY Virginie**
Technicienne de physique en radiothérapie, SCM DES DOCTEURS ALTWEGG JANORAY
ROCHER BONE LEPINOY LAGNEAU SCHIPMAN LESCUT, CHALON-SUR-SAÔNE.
demeurant à BLETTERANS
- **Madame VERNIER Corinne**
Travailleuse esat, ETABLISSEMENT PUBLIC EDUCATIF ET SOCIAL, DOLE.
demeurant à DOLE
- **Madame VERPILLAT Fabienne**
Employée a domicile, ASS ADMR DE PONT DE POITTE, PONT-DE-POITTE.
demeurant à PONT-DE-POITTE
- **Monsieur VLERICK David**
Chef des ventes, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à BELMONT
- **Monsieur ZANCHI Patrick**
Cuisinier, FOYER LE COLIBRI, LONS LE SAUNIER.
demeurant à COMMENAILLES
- **Madame ZERBIB Karine**
Déléguée hospitalière, NOVARTIS PHARMA SAS, RUEIL MALMAISON.
demeurant à DOLE

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Madame ADAMCZYK Béatrice**
Technicienne de laboratoire, SELAS BIOLAB UNILABS, CHALON-SUR-SAONE.
demeurant à TAVAUX
- **Madame ALLUE Catherine**
Technicien de l'information, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DU DOUBS,
MONTBELIARD.
demeurant à DAMPIERRE

- **Monsieur ANSELMETTI Claude**
Technicien de maintenance, MONTS & TERROIRS, VEVY.
demeurant à CHAMPAGNOLE
- **Monsieur APPOINTAIRE Thierry**
Responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à FRAISANS
- **Monsieur ARAUJO Jose**
Maçon, ENTREPRISE ACQUISTAPACE, MEUSSIA.
demeurant à MEUSSIA
- **Monsieur ARNAL Sylvain**
R&d implementation pole day foreman, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAUX.
demeurant à FOUCHERANS
- **Monsieur ARRAGON Gilles**
Agent d'entretien, COMMUNE DE BALANOD, BALANOD.
demeurant à BALANOD
- **Madame AUDRY Françoise**
Aide soignante, FOYER LE COLIBRI, LONS LE SAUNIER.
demeurant à BLETTERANS
- **Monsieur BAILLY Dominique**
Responsable emballage, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à ABERGEMENT-LA-RONCE
- **Madame BANOS Hélène**
Conseiller en gestion des droits, POLE EMPLOI, DIJON.
demeurant à AVIGNON-LÈS-SAINT-CLAUDE
- **Madame BAYARD Laetitia**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, BESANÇON.
demeurant à LONS-LE-SAUNIER
- **Madame BLANC Severine**
Ouvriere agro alimentaire, GROUPE BIGARD, CUISEAUX.
demeurant à COUSANCE
- **Monsieur BOLE-RICHARD Pascal**
Soudeur, PONTICELLI FRERES, TAVAUX.
demeurant à SAINT-AUBIN
- **Monsieur BOUILLET Pierre-Jean**
Technicien hygiéniste, ISS HYGIENE ET PREVENTION, LONGVIC.
demeurant à DESNES
- **Madame BOURGEON Fabienne**
Assistante controle de gestion, SKF AEROSPACE FRANCE, PERRIGNY.
demeurant à LONS-LE-SAUNIER
- **Madame BREGAND Martine**
Employee a domicile, ASS ADMR DE PARCEY LE DESCHAUX, PARCEY.
demeurant à SOUVANS

- **Monsieur BUCHAILLOT Eric**
Responsable voies et routes, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à AUMUR

- **Madame BUSI Marie-Hélène**
Monitrice éducatrice, AHS FRANCHE COMTE - IME, MONTFORT.
demeurant à PRETIN

- **Monsieur CABRERIZO-TORRES Francis**
Opérateur contrôles pvc, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à DAMPARIS

- **Madame CATY Gisèle**
Employée de commerce, COLRUYT RETAIL FRANCE, CHAUSSIN.
demeurant à PETIT-NOIR

- **Madame CHATEAUNEUF Odile**
Chef de service santé, FEDERATION ADMR DU JURA, LONS-LE-SAUNIER.
demeurant à SAINT-MAUR

- **Monsieur CHAZERAND Dominique**
Adjoint technique principal 2eme classe, COMMUNE DE CHAMPAGNOLE,
CHAMPAGNOLE.
demeurant à ARBOIS

- **Madame CLAUDE-HUMBERT Béatrice**
Acheteur site, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à SAINT-AUBIN

- **Madame CLEMENT Ghislaine**
Manager de secteur, CPAM DU JURA, LONS LE SAUNIER.
demeurant à PERRIGNY

- **Madame CLERC Sandrine**
Responsable commercial confirmé, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à VERNANTOIS

- **Madame COMTE Christelle**
Gestionnaire maîtrise des risques, CPAM DU JURA, LONS LE SAUNIER.
demeurant à SUPT

- **Monsieur COMTET Pascal**
Agent technique imbrication, PIROUX INDUSTRIE, VAL-REVERMONT.
demeurant à CUISIA

- **Monsieur CONSIDERE Denis**
Spécialiste erp, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à SOUVANS

- **Madame CRETIN Josiane**
Employée de commerce, COLRUYT RETAIL FRANCE, MOIRANS-EN-MONTAGNE.
demeurant à MOIRANS-EN-MONTAGNE

- **Monsieur CURIE Laurent**
Responsable commercial confirme, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à PERRIGNY

- **Monsieur DALLOZ William**
Responsable commercial confirme, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, LONS-LE-SAUNIER.
demeurant à PONT-DE-POITTE
- **Madame DAUSSE Dominique**
Aide à domicile, ASS ADMR D'ARBOIS, ARBOIS.
demeurant à LA FERTÉ
- **Monsieur DAVID Marc**
Chef de chantier, maçon, C 3 B, DIJON.
demeurant à TRENAL
- **Madame DAVID Sylvie**
Aide chimiste, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à CRISSEY
- **Madame DAYET Isabelle**
Employée de banque, BANQUE CIC EST, STRASBOURG.
demeurant à CHAPOIS
- **Madame DECHAUME Nathalie**
Agent gestion des retours, BGI DISTRIBUTION, DAMPARIS.
demeurant à SAINT-LOTHAIN
- **Monsieur DE CONTO Jean-Marc**
Responsable amra/elec-maintenance ue, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à DAMPARIS
- **Monsieur DECUREY Eric**
Magasinier, DS SMITH PACKAGING DISPLAY AND SERVICES, MARNOZ.
demeurant à PORT-LESNEY
- **Monsieur DEGENEVE Yvan**
Magasinier cariste, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à ORCHAMPS
- **Madame DELOGE Véronique**
Agent logistique cariste polyval, BGI DISTRIBUTION, DAMPARIS.
demeurant à CHAÎNÉE-DES-COUPIS
- **Monsieur DEMOUGE Didier**
Maintenance agent ea, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAUX.
demeurant à AUMUR
- **Madame DESHAUTEL Catherine**
Assistante principale, MUTUELLE MAE, ROUEN.
demeurant à LARNAUD
- **Monsieur DESVIGNES Frédéric**
Agent exploitation digues, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à MONTMIREY-LA-VILLE
- **Madame DUPUY Laurence**
Assistante de direction, CPAM DU JURA, LONS LE SAUNIER.
demeurant à COURLAOUX

- **Monsieur DUTARTRE Sylvain**
Responsable de magasin, COLRUYT RETAIL FRANCE, BRAZEY-EN-PLAINE.
demeurant à CHAMPAGNEY
- **Madame EL HAJJAOUI Marie Claude**
Aide comptable, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à DOLE
- **Monsieur EMOND Franck**
Coordinateur logistique, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à DOLE
- **Monsieur ENGEL Philippe**
Fluorides shift manager assistant substitute, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAUX.
demeurant à TAVAUX
- **Monsieur FAIVRE Didier**
Accounting manager finances france, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à BREVANS
- **Monsieur FAURE Eric**
Chauffeur-livreur, TRANSGOURMET OPERATIONS, LEVERNOIS.
demeurant à NANCE
- **Monsieur FINELLE Serge**
Responsable de magasin, COLRUYT RETAIL FRANCE, MOIRANS-EN-MONTAGNE.
demeurant à BOURG-DE-SIROD
- **Monsieur FROMONT Alain-Christophe**
Logistics manager europe, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à TAVAUX
- **Madame FUMEZ Isabelle**
Charge d'etudes prescription, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
BESANÇON.
demeurant à LA BARRE
- **Madame GAGUENETTI MARIE-PIERRE Marie-Pierre**
Ouvrière, FROMAGERIES BEL PRODUCTION FRANCE, DOLE.
demeurant à DOLE
- **Monsieur GARRIEN Martial**
Technicien bureau d'etudes, SOCIETE DE MECANIQUE DES TILLES, GENLIS.
demeurant à CRISSEY
- **Monsieur GAUTHERON Eric**
salarié, COMPTOIR GENERAL DE FERS ET QUINCAILLERIE, CHALON-SUR-SAONE.
demeurant à L'ETOILE
- **Madame GAUTHIER Christelle**
Inspecteur qualité audit, GIE DU GROUPE AVIVA FRANCE, BOIS-COLOMBES.
demeurant à DIGNA
- **Madame GAVAND Claudine**
Monteuse ajusteuse en systeme mecanique, SKF AEROSPACE FRANCE, PERRIGNY.
demeurant à VEVY

- **Madame GAY Nadine**
Agent logistique polyvalent, BGI DISTRIBUTION, DAMPARIS.
demeurant à DOLE
- **Monsieur GEILLON Frédéric**
Security technician, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAUX.
demeurant à DOLE
- **Madame GENELOT Claudine**
Animatrice qualité, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à TAVAUX
- **Madame GENESTIER Marie Christine**
Gestionnaire paie, IN EXTENSO CENTRE-EST, ARC LES GRAY.
demeurant à THERVAY
- **Monsieur GENTELET Patrice**
Gestionnaire de flux, STS PLASTICS, IZERNORE.
demeurant à LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE
- **Madame GIRARD Evelyne**
Chargée de clientèle, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU JURA, MONTMOROT.
demeurant à LA CHAUMUSSE
- **Monsieur GIRARDI Francois**
Manutentionnaire cariste, MONTS & TERROIRS, POLIGNY.
demeurant à MOUCHARD
- **Monsieur GIROD Jean-Claude**
Chef de chantier, COLAS NORD-EST, MESSIA-SUR-SORNE.
demeurant à ANDELOT-EN-MONTAGNE
- **Madame GORKA Nadine**
Agent bancaire, CREDIT DU NORD, LILLE.
demeurant à DOMBLANS
- **Madame GOURJU Nathalie**
Chargée de missions rh, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à DOLE
- **Monsieur GRANDMAISON Frédéric**
Tableauniste pvc, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à TAVAUX
- **Monsieur GRENOT Franck**
Technicien maintenance ue, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à ABERGEMENT-LA-RONCE
- **Monsieur GUICHARD Didier**
Chauffeur / conducteur d'engin, SUEZ RV CENTRE EST, PERRIGNY.
demeurant à CHAUMERGY
- **Madame GUINAND Carole**
Charge d'affaires professionnels, BANQUE CIC EST, ARBOIS.
demeurant à VILLERS-LES-BOIS

- **Monsieur GUINOT Pascal**
Clim/pcb control room operator, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAU.
demeurant à DAMPARIS
- **Monsieur HAMET Daniel**
Finishing store day forman, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAU.
demeurant à AUMUR
- **Monsieur HUMBLLOT Pascal**
Ouvrier, FROMAGERIES BEL PRODUCTION FRANCE, DOLE.
demeurant à SAINT-AUBIN
- **Monsieur INVERNIZZI Richard**
Pre-regleur, CURTIL SA, SAINT-CLAUDE.
demeurant à SAINT-CLAUDE
- **Madame JANIAUT Fabienne**
Hôtesse de caisse, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à LONS LE SAUNIER
- **Monsieur JANTET Eric**
Chef de fabrication clim, INOVYN FRANCE, TAVAU.
demeurant à LE DESCHAUX
- **Madame LACROIX Marie-Paule**
Aide comptable, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à CHOISEY
- **Monsieur LAPLACE Pascal**
Employé logistique, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à DOLE
- **Monsieur LAUBEPIN Didier**
Agent amra / elec maintenance dce, INOVYN FRANCE, TAVAU.
demeurant à CRISSEY
- **Monsieur LAZZAROTTO Yvan**
Tourneur commande numérique, CURTIL SA, SAINT-CLAUDE.
demeurant à SAINT-CLAUDE
- **Monsieur LE POUPON Jean-Pierre**
Ouvrier, P.F.C.E., POLIGNY.
demeurant à POLIGNY
- **Monsieur LHOMME Pascal**
Tavaux energy site mgr, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAU.
demeurant à TAVAU
- **Monsieur LULLIER Pascal**
Metal worker, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAU.
demeurant à CHAUSSIN
- **Madame LYET Laurence**
Aide comptable, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à ROCHEFORT-SUR-NENON

- **Monsieur MAIRE Philippe**
Regleur agent technique, CURTIL SA, SAINT-CLAUDE.
demeurant à SAINT-CLAUDE
- **Monsieur MANZONI Fabrice**
Directeur d'agence, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
BESANÇON.
demeurant à DOLE
- **Monsieur MARCAIRE Fabien**
Magasinier cariste, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à CHAMPVANS
- **Madame MARMET Catherine**
Employée aux expéditions, VERNIJURA, ARBOIS.
demeurant à MARNOZ
- **Monsieur MARTINS BARATA Carlos**
Affuteur, R. BOURGEOIS, BESANÇON.
demeurant à DAMPIERRE
- **Monsieur MATHEY Jean-Luc**
Health specialist, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAUX.
demeurant à CHAMPVANS
- **Madame METRAZ Nathalie**
Assistante administrative, BONGLET S.A, LONS-LE-SAUNIER.
demeurant à PERRIGNY
- **Monsieur MICHAUD Hervé**
Technicien atelier, CURTIL SA, SAINT-CLAUDE.
demeurant à MOIRANS-EN-MONTAGNE
- **Monsieur MONNIER Jean Luc**
Secrétaire technique sae, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à TAVAUX
- **Madame MOUGEY Annie**
Approvisionnement, PROFIALIS S.A.S., PAYS DE CLERVAL.
demeurant à DOLE
- **Madame NEGRINI Martine**
Directrice d'agence, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
BESANÇON.
demeurant à LONGCHAUMOIS
- **Monsieur NICOD Olivier**
Person in charge of electric workshop, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAUX.
demeurant à LE CHATELEY
- **Monsieur NICOLAS Michel**
Technicien de maintenance, MONTS & TERROIRS, VEYVY.
demeurant à VAL-SONNETTE
- **Monsieur NICPON Claude**
Directeur des entreprises et ingenieries, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
BESANÇON.
demeurant à DOLE

- **Monsieur NOYAUX Pascal**
Magasinier cariste, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à DOLE
- **Monsieur PAILLOT Michel**
Remplaçant général allyliques, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à TAVAUX
- **Monsieur PARODAT Christophe**
Ouvrier, P.F.C.E., POLIGNY.
demeurant à POLIGNY
- **Monsieur PERATI Esio**
Charge de secteur mediation, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU JURA, MONTMOROT.
demeurant à SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX
- **Madame PETETIN Gisèle**
REFERENT TECHNIQUE DES BIENS ET SERVICES, CPAM DU JURA, LONS LE
SAUNIER.
demeurant à ARBOIS
- **Monsieur PHILIPPS Gérard**
Electric web technician, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAUX.
demeurant à TAVAUX
- **Monsieur PICHEGRU Didier**
Plombier chauffagiste, SARL SALIN PERE ET FILS, POLIGNY.
demeurant à MOLAIN
- **Madame PIGNIER Marie-Helene**
Surveillant de nuit, UNION GESTION ETS CAISSE ASSUR.MALADIE, MONTAIGU.
demeurant à LONS-LE-SAUNIER
- **Madame PILETTE Martine**
Chef d'équipe emballage, FROMAGERIES BEL PRODUCTION FRANCE, DOLE.
demeurant à DOLE
- **Madame PIQUET Veronique**
Employé commerce, COLRUYT RETAIL FRANCE, PAGNOZ.
demeurant à MONT-SOUS-VAUDREY
- **Monsieur PIZARD Yves**
Dessinateur industriel, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à DOLE
- **Monsieur PLAISANCE Emmanuel**
Tourneur commande numérique, CURTIL SA, SAINT-CLAUDE.
demeurant à RAVILLOLES
- **Monsieur POINSOT Georges**
Responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à MONT-SOUS-VAUDREY
- **Madame PRILLARD Florence**
Responsable comptabilité, SOC INDUSTR D OUTILL ET BUREAU REAL AUTO, ARBOIS.
demeurant à AIGLEPIERRE

- **Madame PRIN Rachel**
Comptable, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à CHOISEY

- **Monsieur PROTET Didier**
ouvrier, STE MONTS ET TERROIRS, POLIGNY.
demeurant à VERGES

- **Monsieur PRUDENT François**
Technicien multi entretien, PROXISERVE, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à MOISSEY

- **Monsieur RAAB Christian**
Responsable qualité, CURTIL SA, SAINT-CLAUDE.
demeurant à VAUX-LÈS-SAINT-CLAUDE

- **Monsieur RAOULT Pascal**
Coordinateur back office, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à TAVAUX

- **Monsieur REVERCHON Dominique**
Cisailleur, THIRODE GRANDES CUISINES POLIGNY, POLIGNY.
demeurant à ARBOIS

- **Madame RICHARD Sylvia**
Agent logistique polyvalent, BGI DISTRIBUTION, DAMPARIS.
demeurant à CHAUSSIN

- **Madame RIGAUD Christelle**
Employé commerce, COLRUYT RETAIL FRANCE, CHAUSSIN.
demeurant à MOLAY

- **Monsieur RODRIGUES Jorge Manuel**
Mécanicien rectifieur, CURTIL SA, SAINT-CLAUDE.
demeurant à SAINT-CLAUDE

- **Monsieur ROUGIER Stéphane**
Agent de maîtrise méthodes ig dce, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à TAVAUX

- **Monsieur ROUSSEY Pascal**
Responsable garage, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à CHAUSSIN

- **Madame ROUSSEY Patricia**
Assistante ressources humaines, ORGANISME POUR LA PREVENTION ET LA SANTE AU
TRAVAIL, DOLE.
demeurant à PARCEY

- **Madame RUDE Valérie**
Employé commercial confirmé, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à COURBOUZON

- **Monsieur SAHLI Hichem**
Agent de production injection, GILAC, CHARBONNIÈRES-LES-BAINS.
demeurant à VAUX-LÈS-SAINT-CLAUDE

- **Monsieur SAMPER Pascal**
Security technician, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAUX.
demeurant à BIARNE
- **Monsieur SAUCE Florian**
Ixxan shift manager substitute, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAUX.
demeurant à DAMPARIS
- **Madame SEIGNEZ Marie France**
Employée de commerce, COLRUYT RETAIL FRANCE, CHAUSSIN.
demeurant à CHAUSSIN
- **Monsieur SIMON Michel**
Electromecanicien, SKF AEROSPACE FRANCE, PERRIGNY.
demeurant à CONDAMINE
- **Monsieur STEINMETZ Jean Pierre**
Production manager, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à CHOISEY
- **Monsieur TEYSSIEUX Jean Marc**
Pgm manager groupe produits, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à ROMANGE
- **Madame THOMAS Jocelyne**
Agent de production, MAYET, PIERRE-DE-BRESSE.
demeurant à ANNOIRE
- **Monsieur TOUSSAERT Jean Marie**
Chef de service security, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à DOLE
- **Madame TYRODE Anne-Marie**
AMP, AHS FRANCHE COMTE - FOYER ROUSSET, LEVIER.
demeurant à SALINS-LES-BAINS
- **Monsieur VAUTRIN Stéphane**
Opérateur photogravure, AMCOR FLEXIBLES PACKAGING FRANCE SAS, DIJON.
demeurant à ÉCLANS-NENON
- **Monsieur VERCEY Thierry**
Sir administrative agent, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAUX.
demeurant à LE DESCHAUX
- **Monsieur VERNAY Christophe**
Agent de maîtrise de jour pyrolyse, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à PETIT-NOIR
- **Monsieur VIARD Eric**
Opérateur sur composants, TPC, SAINT-APOLLINAIRE.
demeurant à TAVAUX
- **Monsieur VINGADASSA Judex**
Aide chimiste, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à SAINT-AUBIN

- **Madame VIONNET FRANCINE**
Secrétaire, AHS FRANCHE COMTE - IME L'EVEIL, VILLENEUVE-D'AMONT.
demeurant à ANDELOT-EN-MONTAGNE
- **Monsieur VUILLERMET Patrice**
Employé de banque, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE, DIJON.
demeurant à COURLANS
- **Monsieur WAWRZYNIAK Hervé**
Chargeur scs, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à DAMPARIS
- **Madame ZAARATE Fatima**
Opératrice conditionnement, MONTS & TERROIRS, VEVEY.
demeurant à LONS-LE-SAUNIER
- **Monsieur ZANCHI Patrick**
Cuisinier, FOYER LE COLIBRI, LONS LE SAUNIER.
demeurant à COMMENAILLES

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Madame ADAMCZYK Béatrice**
Technicienne de laboratoire, SELAS BIOLAB UNILABS, CHALON-SUR-SAONE.
demeurant à TAVAUX
- **Monsieur ALMEIDA-GOMES Antonio**
Regleur-agent technique, CURTIL SA, SAINT-CLAUDE.
demeurant à SAINT-CLAUDE
- **Madame BAILLY MAITRE Ghislaine**
Technicienne polyvalente, AMELLIS MUTUELLES, SAINT-CLAUDE.
demeurant à VILLARDS-D'HÉRIA
- **Madame BALLAND Denise**
Employée a domicile, ASS ADMR DE PONT DE POITTE, PONT-DE-POITTE.
demeurant à PATORNAY
- **Monsieur BARTHE Michel**
Médecin du travail, ORGANISME POUR LA PREVENTION ET LA SANTE AU TRAVAIL,
DOLE.
demeurant à CHAMPAGNOLE
- **Madame BERGEROT Christine**
Employée de gestion, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à ROCHEFORT-SUR-NENON
- **Monsieur BESANA Frédéric**
Agent de maîtrise de jour - remplaçant chef de poste, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à TAVAUX
- **Monsieur BIENATI Gilles**
Chef de poste allyliques, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à DOLE

- **Monsieur BIGARE Jean Michel**
Responsable de magasin, COLRUYT RETAIL FRANCE, LOSNE.
demeurant à DOLE
- **Monsieur BOICHUT Thierry**
Conducteur pvc, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à TAVAUX
- **Monsieur BOLE-RICHARD Pascal**
Soudeur, PONTICELLI FRERES, TAVAUX.
demeurant à SAINT-AUBIN
- **Monsieur BOUDRY Laurent**
Employé de banque, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE, DIJON.
demeurant à SAMPANS
- **Monsieur BOUILLET Pierre-Jean**
Technicien hygiéniste, ISS HYGIENE ET PREVENTION, LONGVIC.
demeurant à DESNES
- **Monsieur BOUVET Hervé**
Storeman, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAUX.
demeurant à TAVAUX
- **Monsieur BREGAND Denis**
Chauffeur, ROUTE DES TERROIRS, VEVY.
demeurant à FONCINE-LE-HAUT
- **Madame BREGAND Martine**
Employée a domicile, ASS ADMR DE PARCEY LE DESCHAUX, PARCEY.
demeurant à SOUVANS
- **Monsieur BRULEBOIS Jean-Luc**
Metal worker, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAUX.
demeurant à CHAUMERGY
- **Madame CATELIN Françoise**
adjoint administratif principal 1ère classe / assistante comptable, OPH GRAND DOLE
HABITAT, DOLE.
demeurant à DOLE
- **Monsieur CATTENOZ Daniel**
Responsable exploitation - logistique, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à TAVAUX
- **Madame CATY Gisèle**
Employée de commerce, COLRUYT RETAIL FRANCE, CHAUSSIN.
demeurant à PETIT-NOIR
- **Monsieur CHASSOT Guy**
Chauffeur, ROUTE DES TERROIRS, VEVY.
demeurant à MONTIGNY-SUR-L'AIN
- **Madame CHATEAUNEUF Odile**
Chef de service santé, FEDERATION ADMR DU JURA, LONS-LE-SAUNIER.
demeurant à SAINT-MAUR

- **Madame CHEVRIER Nicole**
Soudeuse, ORTEC INDUSTRIE, TAVAUX.
demeurant à AUMUR
- **Madame COIFFIER Monique**
Opératrice conditionnement, MONTS & TERROIRS, VEVY.
demeurant à POIDS-DE-FIOLE
- **Madame CRETIN Josiane**
Employée de commerce, COLRUYT RETAIL FRANCE, MOIRANS-EN-MONTAGNE.
demeurant à MOIRANS-EN-MONTAGNE
- **Monsieur DALOZ Jean-Noël**
Is erp industriel manager, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à DAMPARIS
- **Monsieur DAUBIGNEY Claude**
Pvdc production unit supervisor, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAUX.
demeurant à CHAMPDIVERS
- **Madame DESSERY Laurence**
Maquettiste, L'AMY, HAUTS DE BIENNE.
demeurant à MORBIER
- **Madame DETROIT Véronique**
technicien spécialisé, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE, DIJON.
demeurant à DOLE
- **Monsieur DIANON Frédéric**
Chef de poste electrolyse, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à DOLE
- **Madame DORNIER Patricia**
Conducteur ligne flow-pack, FROMAGERIES BEL PRODUCTION FRANCE, DOLE.
demeurant à DOLE
- **Monsieur DURON Eric**
Chargé d'etudes moa, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE, DIJON.
demeurant à VILLETTE-LÈS-DOLE
- **Monsieur ETIEVANT Jean-Marie**
Plombier, SARL SALIN PERE ET FILS, POLIGNY.
demeurant à BERSAILLIN
- **Madame FÉAU Sylvie**
Technicienne prestations, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE AIN, BOURG-EN-
BRESSE.
demeurant à AROMAS
- **Monsieur FERREIRA SOARES Jorge Humberto**
Chef de poste saline-scs, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à TAVAUX
- **Monsieur FLAMAND Gilles**
General installer superintendent foreman, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAUX.
demeurant à ASNANS-BEAUVOISIN

- **Madame FUMEY Pascale**
Employée de commerce, COLRUYT RETAIL FRANCE, CHAMPAGNOLE.
demeurant à CONTE
- **Monsieur GATEFOSSEY Jean-Luc**
Ajusteur maintenance pvc, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à ANNOIRE
- **Monsieur GIRARD Alain**
Réfèrent technique prestations, CPAM DU JURA, LONS LE SAUNIER.
demeurant à COURLANS
- **Madame GIRARD Brigitte**
Technicienne de prestations, CPAM DU JURA, LONS LE SAUNIER.
demeurant à COURLANS
- **Monsieur GIRARDET Eric**
Opérateur n1, CURTIL SA, SAINT-CLAUDE.
demeurant à SAINT-CLAUDE
- **Monsieur GIRARDI Francois**
Manutentionnaire cariste, MONTS & TERROIRS, POLIGNY.
demeurant à MOUCHARD
- **Monsieur GONTHIER Eric**
Menuisier, C 3 B, DIJON.
demeurant à TAVAUX
- **Monsieur GUALDI Michel**
Ouvrier autoroutier qualifié, APRR, ÉCOLE-VALENTIN.
demeurant à AUTHUME
- **Monsieur GUICHARD Didier**
Chauffeur / conducteur d'engin, SUEZ RV CENTRE EST, PERRIGNY.
demeurant à CHAUMERGY
- **Madame HUAULT Annie**
Assistante administration achats, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR
NENON.
demeurant à DOLE
- **Monsieur JACQUET Patrice**
Contrôleur de gestion, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL,
BONDOUFLE.
demeurant à DOLE
- **Monsieur KARDES Alain**
Instructeur support applications, HEIDELBERG FRANCE SAS, ROISSY-EN-FRANCE.
demeurant à BALANOD
- **Monsieur LALIRE Dominique**
Chef d'équipe manutention fer, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à DAMPARIS

- **Madame LAMARD Edith**
Technicien entretien maintenance, UNION GESTION ETS CAISSE ASSUR.MALADIE,
MONTAIGU.
demeurant à LA CHAILLEUSE
- **Monsieur LANAUD Paul**
Staffing & mobility specialist, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAUX.
demeurant à LAVANS-LÈS-DOLE
- **Monsieur LAVRUT Bruno**
Responsable eaux et digues, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à TAVAUX
- **Madame MELINE Christine**
Conseiller assurance maladie, CPAM DU JURA, LONS LE SAUNIER.
demeurant à MONTAIN
- **Madame MICHELIN Catherine**
Assistante médicale, ORGANISME POUR LA PREVENTION ET LA SANTE AU
TRAVAIL, DOLE.
demeurant à DESNES
- **Monsieur MOUILLEBOUCHE Daniel**
Sapeur pompier, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à DAMPARIS
- **Monsieur NICOD Philippe**
Opérateur n1, CURTIL SA, SAINT-CLAUDE.
demeurant à COTEAUX DU LIZON
- **Monsieur NOYAUX Pascal**
Magasinier cariste, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à DOLE
- **Madame PALANGHI FLORENCE**
Agent administratif, CPAM DU JURA, LONS LE SAUNIER.
demeurant à SELLIERES
- **Monsieur PARODAT Christophe**
Ouvrier, P.F.C.E., POLIGNY.
demeurant à POLIGNY
- **Monsieur PATRIER Nicolas**
Metal worker, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAUX.
demeurant à TAVAUX
- **Madame PEPIN Evelyne**
Médecin du travail, ORGANISME POUR LA PREVENTION ET LA SANTE AU TRAVAIL,
DOLE.
demeurant à LONS-LE-SAUNIER
- **Monsieur PERATI Esio**
Charge de secteur mediation, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU JURA, MONTMOROT.
demeurant à SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX

- **Monsieur PETIOT Jean Marc**
Assistant risques et conformite, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, DIJON.
demeurant à DOLE
- **Madame PIGNIER Marie-Helene**
Surveillant de nuit, UNION GESTION ETS CAISSE ASSUR.MALADIE, MONTAIGU.
demeurant à LONS-LE-SAUNIER
- **Madame PILETTE Martine**
Chef d'équipe emballage, FROMAGERIES BEL PRODUCTION FRANCE, DOLE.
demeurant à DOLE
- **Madame PIQUET Veronique**
Employé commerce, COLRUYT RETAIL FRANCE, PAGNOZ.
demeurant à MONT-SOUS-VAUDREY
- **Monsieur POIFFFAUT Jean-Yves**
Chef de fabrication electrolyse, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à TAVAUX
- **Monsieur PROST Pascal**
Sae research department technician, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAUX.
demeurant à TAVAUX
- **Monsieur RAOULT Pascal**
Coordinateur back office, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à TAVAUX
- **Madame RENAUT Sophie**
Laborantine, FROMAGERIES BEL PRODUCTION FRANCE, DOLE.
demeurant à DOLE
- **Monsieur REVERCHON Dominique**
Cisailleur, THIRODE GRANDES CUISINES POLIGNY, POLIGNY.
demeurant à ARBOIS
- **Monsieur SERRE Hervé**
Assistant hse coordinator, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAUX.
demeurant à TAVAUX
- **Madame SEUTIN Dominique**
Assistante technique en santé travail, ORGANISME POUR LA PREVENTION ET LA SANTE AU TRAVAIL, DOLE.
demeurant à VAUDREY
- **Madame SIXDENIER Marie-Line**
Opérateur n1, CURTIL SA, SAINT-CLAUDE.
demeurant à SAINT-CLAUDE
- **Madame TERRIER Dominique**
Acheteur site, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à DOLE
- **Madame TEVELLE Véronique**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à DIGNA

- **Monsieur TEYSSIEUX Jean Marc**
Pgm manager groupe produits, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à ROMANGE
- **Monsieur TRUCHOT Christophe**
Employe banque de france, BANQUE DE FRANCE, BESANÇON.
demeurant à ORCHAMPS
- **Monsieur VALENTIN Jean-Pascal**
Manager sécurité procédé et environnement, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à TAVAUX
- **Monsieur VAUTRIN Stéphane**
Opérateur photogravure, AMCOR FLEXIBLES PACKAGING FRANCE SAS, DIJON.
demeurant à ÉCLANS-NENON
- **Monsieur VIENNET Christophe**
Conducteur senior, DS SMITH PACKAGING DISPLAY AND SERVICES, MARNOZ.
demeurant à MARNOZ
- **Madame VUILLEMEY Martine**
Médecin du travail, SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL NORD FC, ETUPES.
demeurant à LONS-LE-SAUNIER
- **Monsieur VUILLEMIN Jean-Marc**
Responsable maintenance et outillage, C & K COMPONENTS SAS, DOLE.
demeurant à ARCHELANGE
- **Monsieur VUILLERMET Patrice**
Employe de banque, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE, DIJON.
demeurant à COURLANS

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur ALBERTINI Dominique**
Chauffeur pl, COLAS NORD-EST, MESSIA-SUR-SORNE.
demeurant à CHAUMERGY
- **Madame BALLAND Denise**
Employee a domicile, ASS ADMR DE PONT DE POITTE, PONT-DE-POITTE.
demeurant à PATORNAY
- **Madame BANDERIER Nelly**
Responsable de service, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS
SOCIALES DE FRANCHE COMTE, BESANÇON.
demeurant à LONS-LE-SAUNIER
- **Monsieur BEDIOT Christian**
comptable général qualifié, CASINO SERVICES, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à NANCE
- **Monsieur BEDU Pascal**
Ouvrier, P.F.C.E., POLIGNY.
demeurant à POLIGNY

- **Monsieur BERTHAUD Claude**
Sylviculteur, OFFICE NATIONAL DES FORETS, BESANCON.
demeurant à DOLE
- **Monsieur BESANCON Alain-Claude**
Tableauniste pvc, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à CHAUSSIN
- **Madame BOBY Pascale**
Agent de collectivité, UNION GESTION ETS CAISSE ASSUR.MALADIE, SALINS-LES-
BAINS.
demeurant à SALINS-LES-BAINS
- **Monsieur BOUILLET Pierre-Jean**
Technicien hygiéniste, ISS HYGIENE ET PREVENTION, LONGVIC.
demeurant à DESNES
- **Monsieur BOUVET Miguel**
Retraite, DOMINIQUE PRUDENT, BRANGES.
demeurant à MACORNAY
- **Monsieur BUZZONI Jean-Pierre**
Conducteur de niveleuse, COLAS NORD-EST, MESSIA-SUR-SORNE.
demeurant à MONTROND
- **Madame CAMBRAY Françoise**
Responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, LONS-LE-SAUNIER.
demeurant à FONTAINEBRUX
- **Monsieur CHAUVIN Frank**
chef d'entreprise, H.C.F., BANS.
demeurant à MONT-SOUS-VAUDREY
- **Madame COLIN Maryse**
Aide soignante, UNION GESTION ETS CAISSE ASSUR.MALADIE, SALINS-LES-BAINS.
demeurant à ARBOIS
- **Madame COUREAU Laurence**
Technicienne de prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, DIJON.
demeurant à AUTHUME
- **Monsieur D'AGOSTE Angelo**
Agent de maîtrise logistique coordinateur, CERELIA ROCHEFORT SUR NENON,
ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à PLEURE
- **Monsieur DAMIDAUX Jean**
Agent de maîtrise - chef de quai, MONTS & TERROIRS, VEVY.
demeurant à LONS-LE-SAUNIER
- **Monsieur DUBOZ Alain**
Operateur de production en industrie, ERASTEEL CHAMPAGNOLE SA, CHAMPAGNOLE.
demeurant à LE PASQUIER
- **Monsieur FAYARD Michel**
Agent sureté sécurité, BANQUE DE FRANCE, BESANÇON.
demeurant à ORCHAMPS

- **Monsieur FEBVRET Joel**
Rectifieur, R. BOURGEOIS, BESANÇON.
demeurant à FRAISANS
- **Monsieur GARRIDO Pedro**
Fonction eia, CURTIL SA, SAINT-CLAUDE.
demeurant à SAINT-CLAUDE
- **Madame GAZELLE Marie Claude**
Comptable, MAZARS LONS, LONS-LE-SAUNIER.
demeurant à POIDS-DE-FIOLE
- **Madame GENELETTI Jocelyne**
CHEF DE SERVICE EDUCATIF, ADAPEI DU DOUBS, BESANCON.
demeurant à MOUCHARD
- **Madame GRUET Brigitte**
Assistante administrative, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à BAVERANS
- **Madame HUMBLOT Brigitte**
ASSISTANTE DE DIRECTION - COMPTABLE, SAS CHAUVIN, MONT-SOUS-
VAUDREY.
demeurant à MONT-SOUS-VAUDREY
- **Monsieur JEANDOT Bernard**
Conducteur ixol, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à LES ESSARDS-TAIGNEVAUX
- **Monsieur JOBARD Jean-Pierre**
Pvdc team leader, SOLVAY OPERATIONS FRANCE, TAVAUX.
demeurant à DAMPARIS
- **Monsieur JORDAN Patrick**
Head of controlling france, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à TAVAUX
- **Monsieur LAHU Alain**
Rectificateur, CURTIL SA, SAINT-CLAUDE.
demeurant à SAINT-CLAUDE
- **Monsieur LAPORTR Patrick**
Tuyauteur, ORTEC INDUSTRIE, TAVAUX.
demeurant à LONGWY-SUR-LE-DOUBS
- **Madame LAZZAROTTO Marie-Hélène**
technicienne de prestations, CPAM DU JURA, LONS LE SAUNIER.
demeurant à SAINT-CLAUDE
- **Monsieur MANDICA Bruno**
Opérateur cn, CURTIL SA, SAINT-CLAUDE.
demeurant à SAINT-CLAUDE
- **Monsieur MARC Bernard**
Gestionnaire de paye, INOVYN FRANCE, TAVAUX.
demeurant à DOLE

- **Monsieur MARION Patrick**
Coordinateur aménagement, COLRUYT RETAIL FRANCE, DOLE.
demeurant à MONT-SOUS-VAUDREY
- **Madame MOINE Ghislaine**
animatrice d'équipe, CPAM DU JURA, LONS LE SAUNIER.
demeurant à BLETTERANS
- **Monsieur MONGENET Philippe**
Conducteur uht, FROMAGERIES BEL PRODUCTION FRANCE, LONS-LE-SAUNIER.
demeurant à LONS-LE-SAUNIER
- **Monsieur NOYAUX Pascal**
Magasinier cariste, COLRUYT RETAIL FRANCE, ROCHEFORT SUR NENON.
demeurant à DOLE
- **Monsieur PERATI Esio**
Charge de secteur médiation, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU JURA, MONTMOROT.
demeurant à SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX
- **Monsieur PERNIN Christophe**
Employé caisse d'épargne, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE, DIJON.
demeurant à DOLE
- **Monsieur PERNIN Denis**
Product manager, S2F FLEXICO, HÉNONVILLE.
demeurant à MANTRY
- **Monsieur PICOULET Yannick**
Opérateur de fabrication, SKF AEROSPACE FRANCE, PERRIGNY.
demeurant à VERGES
- **Madame PILETTE Martine**
Chef d'équipe emballage, FROMAGERIES BEL PRODUCTION FRANCE, DOLE.
demeurant à DOLE
- **Monsieur ROUSSEL Bernard**
Ouvrier de scierie, SCIERIE CHEVEAUX FILS, CUISEAUX.
demeurant à VÉRIA
- **Madame SAILLARD Brigitte**
animatrice d'équipe, CPAM DU JURA, LONS LE SAUNIER.
demeurant à ARBOIS
- **Madame SAILLARD Marielle**
Agent de service entretien, AHS FRANCHE COMTE - IME L'EVEIL, VILLENEUVE-
D'AMONT.
demeurant à SALINS-LES-BAINS
- **Madame SCHWOERER Bernadette**
Caissière 2ème degré(+10moi), DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à ROCHEFORT-SUR-NENON
- **Madame TISSOT Annie**
Employé commercial, COLRUYT RETAIL FRANCE, CHAMPAGNOLE.
demeurant à LOULLE

Article 5 : Monsieur le secrétaire général et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lons le Saunier, le

Le Préfet

Richard VIGNON



Préfecture du Jura

39-2019-12-18-001

Arrêté préfectoral médaille d'honneur régionale,
départementale et communale

Promotion 01/01/2020 mhrdc

ARRÊTÉ N°

Accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale
à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2020

Le Préfet du Jura

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur régionale, départementale et communale,

Sur proposition de monsieur le directeur des services du cabinet,

A R R E T E :

Article 1 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- Monsieur ALBERTINI Laurent

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE LONS-LE-SAUNIER, demeurant à RUFFEY-SUR-SEILLE.

- Monsieur ANDZOUANA VESTE Isidore

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT-CLAUDE, demeurant à SAINT-CLAUDE.

- Madame ARNAUD Céline née JEANNOT

Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE DE DOLE, demeurant à SAINT-AUBIN.

- Madame BACZYK Sandrine née ROZE

attachée territoriale, SDIS, demeurant à VILLEVIEUX.

- Monsieur BAILLY Michel

Adjoint au maire, COMMUNE DE SAINT AUBIN, demeurant à SAINT-AUBIN.

- Madame BERGEROT Monique née BUGUET

Conseillère municipale, COMMUNE DE VILLEVIEUX, demeurant à VILLEVIEUX.

- Madame BROCARD Catherine née TARTARIN

Adjoint technique principal de 2ème classe exerçant les fonctions d'atsem, COMMUNE DE SAINT AUBIN, demeurant à SAINT-AUBIN.

- Madame BROUSSIER Sylvie née COULPIER

Aide soignante, ETABLISSEMENT PUBLIC EDUCATIF ET SOCIAL, demeurant à ARBOIS.

- Monsieur CHAVY Christophe

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, SICTOM DE LA ZONE DE LONS LE SAUNIER, demeurant à COURBOUZON.

- Madame DETRAZ Laurence née GASNE

Agent des services hospitaliers qualifié de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER JURA-SUD, demeurant à MESSIA-SUR-SORNE.

- **Madame DEVILLARD Christelle**

Adjoint administratif principal, COMMUNE DE RANS, demeurant à FRAISANS.

- **Madame DISTEL Isabelle née DEBEVER**

Professeur d'enseignement artistique de classe normale, COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU GRAND DOLE, demeurant à DOLE.

- **Madame DURAND Maryse née JEANTET**

cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER ERNEST NOEL, demeurant à PARCEY.

- **Monsieur ETIEVANT Frédéric**

Infirmier cadre supérieur de sante paramedical, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE DIJON, demeurant à DAMPARIS.

- **Madame FAIVRE PICON Fabienne**

Adjoint d'animation principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAINT-CLAUDE, demeurant à SAINT-CLAUDE.

- **Monsieur FORET Jean**

Conseiller municipal, COMMUNE DE SAINT AUBIN, demeurant à SAINT-AUBIN.

- **Monsieur FRANCOIS Claude**

Maire, COMMUNE DE SAINT AUBIN, demeurant à SAINT-AUBIN.

- **Monsieur FROMOND Jean-Noel**

Conseiller municipal, COMMUNE DE LA LOYE, demeurant à LA LOYE.

- **Madame GARRIDO Sylvie née LAHU**

Adjoint d'animation principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAINT-CLAUDE, demeurant à VILLARD-SAINT-SAUVEUR.

- **Monsieur GAUDOT Benjamin**

Agent technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE DAMPARIS, demeurant à DAMPARIS.

- **Monsieur GAUTHIER Jean-Paul**

Maire, COMMUNE DE VILLEVIEUX, demeurant à VILLEVIEUX.

- **Monsieur GIRARD Hubert**

Maire, COMMUNE DE LA LOYE, demeurant à LA LOYE.

- **Madame GRANGER Coralie née NABOT**

Rédacteur principal de 2ème classe, SM D'ENERGIES EQUIPEMENTS ET COMMUNICATION DU JURA, demeurant à MOUTONNE.

- **Madame GRICH Fabienne née RENAUD**

Adjoint d'animation principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAINT-CLAUDE, demeurant à SAINT-CLAUDE.

- **Madame GUYOT Christine née PERNET**

Maire, COMMUNE DE LA LOYE, demeurant à LA LOYE.

- **Monsieur HUMBLLOT Serge**

Premier adjoint au maire, COMMUNE DE MONT SOUS VAUDREY, demeurant à MONT-SOUS-VAUDREY.

- **Monsieur JACQUET Patrick**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, SICTOM DE LA ZONE DE LONS LE SAUNIER, demeurant à MESSIA-SUR-SORNE.
- **Madame KELLER Pascaline née ZINDY**
adjoint administratif principal 1ère CL, SDIS, demeurant à COMMENAILLES.
- **Monsieur KILIC Hayrettin**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE DOLE, demeurant à DOLE.
- **Monsieur LACOUR Xavier**
technicien supérieur de 2ème CL, CENTRE HOSPITALIER ERNEST NOEL, demeurant à MOLAY.
- **Monsieur LEVY Herve**
Attepe1 /agent de maintenance, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à VITREUX.
- **Madame LOURDAUX JURIELLI Sylvie née LOURDAUX**
Attache de conservation, COMMUNE DE LONS-LE-SAUNIER, demeurant à PASSENANS.
- **Madame MERCIER Félicia**
Agent technique spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe, COMMUNE DE MONTMOROT, demeurant à LONS-LE-SAUNIER.
- **Monsieur MICHAUD André**
Conseiller municipal, COMMUNE DE VILLEVIEUX, demeurant à VILLEVIEUX.
- **Madame MILLET Marie née PALAVASSON**
Adjoint technique principal 2è classe, COMMUNE DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE, demeurant à LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE.
- **Madame MILLET Murielle née MONI**
Agent spécialisée principal écoles maternelles 1ère classe, COMMUNE DE LONS-LE-SAUNIER, demeurant à LONS-LE-SAUNIER.
- **Madame MUSY Isabelle**
Redacteur/chargée de secteur, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à MONTMOROT.
- **Madame OLIVIER Sandrine née HENRY**
adjoint administratif principal 2ème CL, SDIS, demeurant à CESANCEY.
- **Madame OUDET Caroline**
Technicien principal de 1ère classe, COMMUNE DE DOLE, demeurant à RAINANS.
- **Monsieur OVIEDO Manuel**
Agent de maîtrise / responsable des services techniques, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à MONTROND.
- **Madame PAILLOT-MICHAUD Christine née PAILLOT**
Attache, COMMUNE DE LONS-LE-SAUNIER, demeurant à LA MARRE.
- **Madame PERALTA Sandra née MERMET**
Adjointe au maire, COMMUNE DE SAINT-CLAUDE, demeurant à AVIGNON-LÈS-SAINT-CLAUDE.
- **Monsieur PERNIN Michaël**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, SICTOM DE LA ZONE DE LONS LE SAUNIER, demeurant à TRENAL.
- **Monsieur PERRON Michel**
Adjoint au maire, COMMUNE DE SAINT AUBIN, demeurant à SAINT-AUBIN.

- **Madame PICHEGRU Caroline**

Assistante socio-éducative 1ère classe, DEPARTEMENT DE COTE D OR, demeurant à CHEVIGNY.

- **Monsieur POIX Michel**

Agent de maîtrise, COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU GRAND DOLE, demeurant à SAINT-AUBIN.

- **Madame REGAD Pascale née JOLY**

Attpée2/agent d'entretien, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à SEPTMONCEL LES MOLUNES.

- **Madame ROMAND Isabelle née TOUREZ**

Adjoint administratif principal 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à LONS-LE-SAUNIER.

- **Monsieur RUANT Jean**

Conseiller municipal, COMMUNE DE LA LOYE, demeurant à LA LOYE.

- **Monsieur SAIDI Abdelaziz**

Adjoint technique principal de 1ère classe / agent polyvalent des services techniques, COMMUNE DE SAINT AUBIN, demeurant à SAINT-AUBIN.

- **Monsieur SANCHEZ Yvann**

Agent de maîtrise/responsable de restauration, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à MONTHOLIER.

- **Madame SEKKAOUI Jessy née DUNOD**

Adjoint d'animation principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT-CLAUDE, demeurant à SAINT-CLAUDE.

- **Madame TRIPARD Odile née BOGLONI**

Première adjointe au maire, COMMUNE DE BRACON, demeurant à BRACON.

- **Madame VERPILLAT Marie-Alexandre**

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT-CLAUDE, demeurant à SAINT-CLAUDE.

- **Monsieur VINCENT Jean-Yves**

Attpée2/agent d'entretien, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à LONS-LE-SAUNIER.

Article 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- **Monsieur ANTOINE Philippe**

Maire, COMMUNE DE LARNAUD, demeurant à LARNAUD.

- **Madame ARNAL Isabelle née MONNIN**

Directrice générale des services, COMMUNE DE LONS-LE-SAUNIER, demeurant à QUINTIGNY.

- **Monsieur ARNOUX Daniel**

Attpée2/agent d'entretien, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à DAMPIERRE.

- **Monsieur BACLET Pierre**

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE DOLE, demeurant à DOLE.

- **Madame BATAILLARD Martine née BOINE**
Assistante maternelle, COMMUNE DE DOLE, demeurant à DOLE.
- **Madame BATAILLARD Sylvie née PAILLARD**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE DOLE, demeurant à DOLE.
- **Monsieur BERGERET Jean-Christophe**
directeur/ chef de groupement, SDIS, demeurant à LONS-LE-SAUNIER.
- **Madame CAGNE Marie-Lorraine née AUGAY**
Agent de maîtrise / responsable des services techniques, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à LA CHAUX-DU-DOMBIEF.
- **Madame CHARNET Fabienne née MOREY**
Attachée territoriale, COMMUNE DE VILLEVIEUX, demeurant à VILLEVIEUX.
- **Monsieur CLERGET Jean-Charles**
Adjoint au maire, COMMUNE DE VILLEVIEUX, demeurant à VILLEVIEUX.
- **Monsieur COULON Serge**
Conseiller municipal délégué, COMMUNE DE DAMPARIS, demeurant à DAMPARIS.
- **Monsieur DURAND Daniel**
Adjoint technique ppal 1ère classe, COMMUNE DE JOUHE, demeurant à FOUCHERANS.
- **Madame FEVRE Maryline**
Redacteur, COMMUNE DE LONS-LE-SAUNIER, demeurant à CESANCEY.
- **Monsieur GAUTHIER Thierry**
Technicien, responsable services techniques, COMMUNE DE FOUCHERANS, demeurant à CHAMPVANS.
- **Madame GRILLET Jocelyne née BOULET**
Redacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE LONS-LE-SAUNIER, demeurant à PLAINOISEAU.
- **Monsieur HUBERT Philippe**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE DORTAN, demeurant à LAVANCIA-EPERCY.
- **Madame INVERNIZZI Veronique**
Redacteur, COMMUNE DE LONS-LE-SAUNIER, demeurant à VERNANTOIS.
- **Madame JOUSSEN Emmanuelle née MIGNOT**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE LONS-LE-SAUNIER, demeurant à CONLIÈGE.
- **Monsieur LADANT Michel**
Chef de service de police municipale, COMMUNE DE DOLE, demeurant à DOLE.
- **Monsieur LAJEUNE Bernard**
Technicien, COMMUNE DE POLIGNY, demeurant à GROZON.
- **Madame LETISSERAND Catherine née PALLUD**
Attp 2ème classe / agent entretien, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à FOUCHERANS.
- **Monsieur MAGNIN Jean-Louis**
Maire-adjoint honoraire, COMMUNE DE VILLEVIEUX, demeurant à VILLEVIEUX.

- **Monsieur MARTIN Thierry**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE DOLE, demeurant à DOLE.
- **Monsieur MEUNIER Martial**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE DOLE, demeurant à DOLE.
- **Madame MICHAUD Dominique née MOREY**
Adjoint technique 2eme classe, SIVOS DES LACS, demeurant à BLYE.
- **Monsieur PENSIER Eric**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNE DE DAMPARIS, demeurant à DAMPARIS.
- **Monsieur POMMIER Denis**
Adjoint technique principal de 2eme classe, CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE, demeurant à LONS-LE-SAUNIER.
- **Monsieur PRILLARD Pascal**
Brigadier chef principal de pm, COMMUNE DE POLIGNY, demeurant à POLIGNY.
- **Monsieur ROUBOT Denis**
Assistant socio-educatif principal, ETABLISSEMENT PUBLIC EDUCATIF ET SOCIAL, demeurant à DOLE.
- **Madame SASSARD Danièle née JANIER**
Attache principal/coordonnateur organisation du reseau et controles, REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, demeurant à THOIRIA.
- **Monsieur VALLEY Jacques**
Rédacteur principal 1ère classe, SDIS, demeurant à COURBOUZON.
- **Madame VAUTHEY Odile**
Rédacteur principal de 2ème classe, SM D'ENERGIES EQUIPEMENTS ET COMMUNICATION DU JURA, demeurant à LE FIED.
- **Madame VIOLET Eliane née VARROT**
Première adjointe au maire, COMMUNE DE DRAMELAY, demeurant à DRAMELAY.

Article 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- **Madame BALAY Valia née VUILLERMOZ**
Adjoint administratif principal de 2eme classe, COMMUNE DE LONS-LE-SAUNIER, demeurant à LONS-LE-SAUNIER.
- **Madame BARISWYL Catherine née JACQUIER**
Rédacteur principal de 2ème classe, SM D'ENERGIES EQUIPEMENTS ET COMMUNICATION DU JURA, demeurant à FRÉBUANS.
- **Monsieur BAROUDEL Didier**
Technicien/ responsable du service technique, COMMUNE DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE, demeurant à LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE.
- **Madame BOUVRET Nadine**
Redacteur principal de 2eme classe, COMMUNE DE LONS-LE-SAUNIER, demeurant à LAVIGNY.
- **Monsieur CHALUMEAU Noël**
Conseiller municipal, COMMUNE DE VILLEVIEUX, demeurant à VILLEVIEUX.

Préfecture du Jura

39-2019-12-13-009

Décision n°2019/53 portant délégation relative à la
Direction des systèmes d'information de la direction
commune

*Décision n°2019/53 portant délégation relative à la Direction des systèmes d'information de la
direction commune*

DECISION N° 2019/53

portant délégation relative à la Direction des systèmes d'information de la direction commune

Monsieur Guillaume DUCOLOMB, Directeur

du Centre Hospitalier Jura Sud, et des Centres Hospitaliers de Morez et Saint-Claude, constituant la direction commune du Jura Sud

- Vu Le Code de la Santé Publique, et notamment les articles D 6143-33 à 35 relatifs à la délégation de signature des Directeurs des Etablissements Publics de Santé,
- Vu L'arrêté du Centre National de Gestion en date du 30 mars 2018, modifié par l'arrêté du 19 avril 2018, plaçant Monsieur Guillaume DUCOLOMB, directeur d'hôpital (hors classe), en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur du Centre Hospitalier Jura Sud et des Centres Hospitaliers de Morez et Saint-Claude à compter du 19 mai 2018,
- Vu L'arrêté du Centre National de Gestion en date du 19 décembre 2018, titularisant Madame Carole GRIESMAYER, élève-directrice à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique à Rennes, dans le corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, et l'affectant aux Centres Hospitaliers "Jura Sud" à Lons-le-Saunier, à Morez et à Saint-Claude (Jura), en qualité de directrice adjointe déléguée aux Centres Hospitaliers de Morez et de Saint-Claude, à compter du 1^{er} janvier 2019,
- Vu La décision de nomination de Monsieur Patrick BOUGHIR en qualité de Directeur des systèmes d'information sur la direction commune à compter du 3 septembre 2018,
- Vu La nomination de Monsieur Guillaume GAMBA au grade d'Ingénieur Hospitalier Principal chargé des systèmes d'information aux Centres Hospitaliers Jura Sud à Lons-le-Saunier, de Saint-Claude et de Morez, en date du 1^{er} juillet 2017,
- Vu La nomination de Monsieur Christophe PICONNEAUX au grade d'Ingénieur hospitalier contractuel chargé des systèmes d'information aux Centres Hospitaliers Jura Sud à Lons-le-Saunier, de Saint-Claude et de Morez, en date du 1^{er} septembre 2019,
- Vu La nomination de Monsieur Raphaël THEREAU au grade d'Ingénieur hospitalier en chef contractuel de classe exceptionnelle chargé des systèmes d'information aux Centres Hospitaliers Jura Sud à Lons-le-Saunier, de Saint-Claude et de Morez, en date du 1^{er} octobre 2019,
- Vu La convention de direction commune du 2 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Jura Sud et les Centres Hospitaliers de Morez et Saint-Claude,
- Vu L'organigramme de la direction commune des hôpitaux Jura Sud,

Siège Social

CS 50364 – 55 rue du Dr Jean Michel – 39016 LONS-LE-SAUNIER Cedex
Tél 03 84 35 60 00 – Fax 03 84 35 60 70 – www.hopitaux-jura.fr

DECIDE

ARTICLE 1

Monsieur Patrick BOUGHIR, Directeur adjoint chargé des systèmes d'information de la direction commune, a délégation pour signer tous les documents relatifs à la Direction des Systèmes d'Information de la direction commune dans le cadre défini par la charte de cette direction et des procédures qui y sont rattachées.

Son action s'inscrit dans le cadre de la politique générale décidée par le directeur et du respect des règles de la commande publique.

A l'exception de la signature des actes d'engagement de marchés publics des établissements de la communauté hospitalière Jura Sud qui relève de la compétence du Directeur ou de son délégataire,

Monsieur Patrick BOUGHIR a délégation de signature pour tous les actes courants relatifs à l'organisation des services sous son autorité et dispose de la latitude d'organisation pour les activités qui relèvent de la Direction des Systèmes d'Information (DSI).

ARTICLE 2

En l'absence de Monsieur Patrick BOUGHIR :

⇒ Au Centre Hospitalier Jura Sud – sites de Lons-le-Saunier, Champagnole, Orgelet, Arinthod et Saint-Julien / Au Centre Hospitalier de Saint-Claude / Au Centre Hospitalier de Morez

Monsieur Guillaume GAMBA, Ingénieur hospitalier principal à la Direction des Systèmes d'Information (DSI) de la communauté hospitalière Jura Sud,

a délégation permanente à l'effet de signer pour ces établissements, toutes décisions concernant les **dossiers administratifs de la DSI**, au nom du Directeur.

Monsieur Raphaël THEREAU, Ingénieur hospitalier en chef contractuel de classe exceptionnelle à la Direction des Systèmes d'Information (DSI) de la communauté hospitalière Jura Sud,

a délégation permanente à l'effet de signer pour ces établissements, toutes décisions concernant les **dossiers médicaux de la DSI**, au nom du Directeur.

Monsieur Christophe PICONNEAUX, Ingénieur hospitalier contractuel à la Direction des Systèmes d'Information (DSI) de la communauté hospitalière Jura Sud,

a délégation permanente à l'effet de signer pour ces établissements, toutes décisions concernant les **dossiers techniques de la DSI**, au nom du Directeur.

ARTICLE 3

Monsieur Patrick BOUGHIR dispose de la latitude d'organisation pour les activités qui relèvent de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) et notamment :

- Organiser et gérer les services placés sous sa responsabilité.
- Gérer les stocks (produits stockés et non stockés) relatifs aux matériels et équipements (parc informatique, systèmes d'impression, cartouches etc) dans son domaine de compétences.
- Engager des dépenses dans CPAGE liées aux commandes de la DSI, réceptionner, liquider dans la limite des crédits disponibles des dépenses d'exploitation et/ou d'investissement en lien avec ses équipes et avec le responsable de la direction des services économiques (DSE).
- Suivre ses budgets en lien avec la direction des services économiques (DSE) et la direction des affaires financières (DAF).
- Suivre ses marchés, contrats, conventions en lien avec le département achat.
- De participer aux référencements des marchés dans le respect du code de la commande publique.
- Procéder aux études préalables et participer à l'écriture des cahiers des charges techniques, RC, liés aux marchés publics qui relèvent de sa compétence.

ARTICLE 4

Les signatures des agents visés par la présente décision y sont annexées. Elles doivent être précédées de la mention « Pour le Directeur Guillaume DUCOLOMB et par délégation », suivie du grade, des fonctions, du prénom et du nom du signataire.

ARTICLE 5

Les titulaires de cette délégation ont la responsabilité des opérations qu'ils effectuent dans le cadre de cette délégation ou de leurs fonctions et sont chargés d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

ARTICLE 6

Cette délégation est assortie de l'obligation pour les titulaires :

- ◆ de respecter les procédures réglementaires en vigueur ou les procédures mises en place dans l'établissement,
- ◆ de n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés par compte budgétaire du dernier Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses ou Décision Modificative approuvé,
- ◆ de rendre compte sans délai des opérations réalisées à l'autorité délégante.

ARTICLE 7

Cette délégation sera communiquée, conformément à la réglementation, aux présidents et aux membres des conseils de surveillance des établissements concernés, aux agents comptables du Trésor Public en poste à Lons-le-Saunier, à l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté et à toutes personnes auxquelles elles devront être opposées.

ARTICLE 8

Cette délégation annule et remplace les précédentes délégations de signature.

ARTICLE 9

Cette délégation pourra être retirée à tout moment sur simple décision du Directeur.

Fait à Lons-le-Saunier, le 13 décembre 2019



Le Directeur,

Guillaume DUCOLOMB

Diffusion :

- Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté
- Centre des Finances Publiques / Trésorerie de Lons-le-Saunier
- Préfecture du Jura (pour publication au recueil des actes administratifs)
- Monsieur Patrick BOUGHIR, Monsieur Guillaume GAMBA, Monsieur Raphaël THEREAU, Monsieur Christophe PICONNEAUX
- Equipe de direction - Direction commune de la Communauté Hospitalière Jura Sud